

Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre

juin 2019









RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018













SOMMAIRE **TOTAL**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ACTIV	/ITÉS ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA RÉSERVE NATURELLE EN 2018	1
1.	Objectif 1 : Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées	2
2.	Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces	15
3.	Objectif 3 : Communication et éducation à l'environnement	21
4.	Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions	23
5.	Objectif 5 : Renforcement de la coopération régionale et internationale	28
BUDG	SET 2018	29
PRÉVI	SIONS ET OBJECTIFS POUR 2019	30
1.	Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espaces et espèces protégées	30
2.	Objectif 2 : Protection et conservation des espèces et espaces protégés	30
3.	OBJECTIF 3 : COMMUNICATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	30
4.	Objectif 4 : Protection et conservation des espèces et espaces protégés	30
5.	Prévision du budget 2019	31
TADIE	S DES ANNEYES	30



TABLE DES ILLUSTRATIONS

rigure 1 : Croquis de Petite Terre, source : C.Pavis	
Figure 2 : Photo d'iguane des Petites Antilles. Source : J.Clauzier/Ass. Les Sternes	
Figure 3 : Photo. Lors d'une nouvelle capture, chaque iguane est marqué et donc identifié. Source : l	RN 3
Figure 4 : Photo. Lors de cette CMR, pas de transpondeur injecté pour les iguanes juvéniles de moin	ns de
14cm. Source : A.Le Moal	3
Figure 5 : Zone d'étude de l'Iguane des Petites Antilles sur la Petite Terre. Source : B.Angin	4
Figure 6 : Exemple de fiche de saisie des données. Source : RN	5
Figure 7 : Phénologie de la saison de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite T	
Source : E.Delcroix	
Figure 8 : Graphique de l'évolution du nombre d'activités de ponte par espèce entre 1998 et 2018. Sou	
E.Delcroix	
Figure 9 : Localisation des points d'écoute sur Petite Terre. Source : RN	
Figure 10 : Fréquence des contacts des espèces recensées sur Petite Terre - protocole STOC EPS - Ar	
2018. Source : E.DELCROIX	
Figure 11 : Abondance des espèces sur Petite Terre - Protocole STOPC EPS - Année 2018. Sour	
E.DELCROIX	
Figure 12 : Évolution du nombre de limicoles et de sarcelles à ailes bleues sur la réserve naturelle de P	
Terre (Année 2017-2018). Source : LBE	
Figure 13: Évolution du nombre moyen mensuel de limicoles sur Petite Terre (1998 - 2008). Source : LBI	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Figure 14 : Photos de Tournepierre à collier, Bécasseau à échasses, Bécasseau semipalmé et	
Chevalier. Source: A. Levesque	
Figure 15 : Observations de 3 jeunes requins citron	
Figure 16 : Répartition des transects sur Petite Terre	
Figure 17 : Observation d'une femelle gestante de requin nourrice. Source : A.Le Moal	
Figure 18 : Résultat du suivi benthos. Source : Créocéan	
Figure 19 : Résultat du suivi herbier. Source : Créocéan	
Figure 20 : Résultats du suivi poissons. Source : Créocéan	
Figure 21 : Photo de touristes sous la cocoteraie. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes	
Figure 22 : Photo du brûlage de palmes. Source : J.Clauzier/Les Sternes	
Figure 23 : Photo d'entretien des sentiers	
Figure 24 : Photo d'une capture de rat. Source : RN	
Figure 25 : Pièges disposés tous les 5 mètres le long du muret. Source : RN	
Figure 26 : Géolocalisation des captures de rats. Source : E.DELCROIX	
Figure 27 : Localisation des captures de rats. Source : RN	
Figure 28 : Page d'accueil du site internet : www.reservesdesiradepetiteterre.com - Source : RN	
Figure 29 : Caractéristiques techniques de l'installation. Source : RN	
Figure 30 : Photo de Mis' Titè en construction. Source : RN	
Figure 31 : Photo de Mis'Titè au chantier Forboat. Source : RN	
Figure 32 : Photo de Mis' Titè en construction. Source : RN	26
Figure 33 : Photo de la mise à l'eau de Mis'Titè. Source : RN	26
Figure 34 : Mis' Titè à La Désirade lors de l'inauguration le 22 septembre 2018 photo. Source : RN	27
Tableau 1: Équipes pour la mise en œuvre du suivi 2018	
Tableau 2 : Nombre de personnes impliquées dans le suivi CMR. Source : B.Angin	
Tableau 3 : Résultats de la CMR selon les années. Source : B.Angin	
Tableau 4 : Activités de ponte de tortue marine (2018). Source : E.Delcroix	
Tableau 5 : Effort de suivi de ponte de tortue marine (2018). Source : E.Delcroix	
Tableau 6 : Récapitulatif des survols en drone	
Tableau 7 : programme d'actions pour le renforcement de la population de Gaïac. Source : RN	
Tableau 8 : Procédures rédigées en 2018. Source : RN	23
Tableau 9 : Chef de commissionnement selon les agents de la réserve. Source : RN	
Tableau 10 : Réalisation du budget 2018. Source : RN	
Tableau 11 : Prévision 2019 du budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN	31



Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2018



Toutes les actions réalisées au cours de l'année 2018 ont pour objectif de réaliser le plan de gestion 2017-2021.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de **garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets.**

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels.** L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, 5 objectifs à long terme ont été définis :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces
- La communication et l'éducation à l'environnement
- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale



Figure 1 : Croquis de Petite Terre. Source : C.Pavis



- 1. Objectif 1 : Amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 1.1 Suivre la population d'iguane des Petites Antilles (IPA)

1.1.1 SE 01: Étudier la dynamique et la structure de la population d'IPA et SE 02: Estimer annuellement la population d'IPA



Figure 2 : Photo d'iguane des Petites Antilles. Source : J.Clauzier/Ass. Les Sternes

La présence d'une importante population d'iguanes des Petites Antilles sur Petite Terre a été l'une des principales motivations pour la création de la réserve naturelle en 1998. C'est une espèce endémique de quelques îles des Petites Antilles, son aire de répartition s'étend de la Martinique à Anguilla. Ce reptile a disparu de nombreuses îles et est désormais présent uniquement à Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Basse-Terre, la Désirade, la Petite Terre, la Dominique et le Nord de la Martinique, ainsi que sur l'îlet Chancel. En 2018, il n'y a plus que les îles de la Petite Terre où l'iguane des Petites Antilles est sans contact avec l'iguane commun. Les gestionnaires ont donc un rôle important dans la conservation de cette espèce.

Deux protocoles de suivi ont été mis en œuvre en 2018 :

- 1. Le protocole de distance sampling
- 2. Le protocole de capture/marquage/recapture

Le protocole de distance sampling.

Ce suivi a été mené du 10 au 13 mai 2018. Ce protocole est mis en œuvre sur la réserve depuis 1994 chaque année ou presque. L'association AEVA, sous la responsabilité d'Olivier LORVELEC, est à l'origine de ce suivi et l'a organisé pendant de nombreuses années. Les bénévoles de cette association ont formé le personnel de la réserve afin de rendre autonome l'équipe pour la mise en œuvre du suivi.

Quelques précisions sur le protocole :

Le protocole consiste à dénombrer l'ensemble des iguanes (Classe: adulte et subadulte / juvénile). Le transect est divisé en sous-parties de 100m qui sont suivies en 7 à 10 minutes. Les iguanes sont dénombrés sur différentes bandes (0 à 2m, 2 à 5m, 5 à 10m et plus de 10m [distance prise perpendiculaire à l'axe du sentier]). Il est également précisé si l'iguane est vu au sol, sur un arbuste ou sur un arbre.

Ce suivi répond à plusieurs objectifs :

- Calculer un indice d'abondance le long des transects
- Identifier les sites à haute densité
- Calculer l'effectif de la population
- Evaluer l'état sanitaire de la population (mortalité, maigreur, maladie visible,)
- Assurer une veille accrue quant à une éventuelle arrivée de l'iguane commun

En 2018, 4 agents de la réserve et deux bénévoles ont assuré le suivi. Chaque transect a pu être réalisé deux fois. Les données n'ont pas encore été saisies dans la base de données. Il est envisagé en 2020 de faire une saisie et analyse des données avec un étudiant.

Nom du transect	10/05/18	11/05/18	12/05/18	13/05/18
Terre de Haut	Julien, Jean-Claude,			Julien, Jean-Claude,
	bénévole			bénévole
Poirier	Alain, Eric, Bénévole			Alain, Eric, Bénévole
Terre de Bas Sud		Julien, Jean-Claude,	Julien, Jean-Claude,	
		bénévole	bénévole	
Terre de Bas Centre		Alain, Eric, Bénévole	Alain, Eric, Bénévole	

Tableau 1: Équipes pour la mise en œuvre du suivi 2018



Le protocole de capture/marquage/recapture

Ce suivi est mené sur trois sites dans le cadre du plan national d'actions en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles. Ce suivi est mené depuis 2015 sur Petite Terre. Depuis 2017, il fait l'objet d'un financement par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.

Ce suivi a été organisé par le chargé de missions scientifiques (logistiques, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en œuvre par les agents de la réserve naturelle et par des bénévoles et encadré par un responsable scientifique reconnu (Baptiste ANGIN). En 2018, il s'est déroulé du 20 au 27 avril.





Figure 3 : Photo. Lors d'une nouvelle capture, chaque iguane est marqué et donc identifié. Source : RN

Figure 4 : Photo. Lors de cette CMR, pas de transpondeur injecté pour les iguanes juvéniles de moins de 14cm. Source : A.Le Moal

Il y avait simultanément 6 équipes de 2 personnes sur le terrain. Une partie des personnes impliquées dans le suivi change au milieu de la période.

Année	Période du suivi	Nombre d'agents de la réserve impliqués	Nombre de bénévoles impliqués	Encadrement scientifique
2018	20 au 27 avril	5	12	1
2017	22 au 29 avril	4	10	1
2016	20 au 27 avril	6	9	1
2015	14 au 21 mai	6	10	1

Tableau 2 : Nombre de personnes impliquées dans le suivi CMR. Source : B.Angin.

Les premiers résultats de ces suivis figurent dans le tableau ci-dessous. Une analyse complète des données est en cours avec notre partenaire scientifique. Les rapports pourront être présentés lors du prochain rapport d'activités.



Année	Nombre d'iguanes capturés	Nombre de nouveaux iguanes	% de recapture des années précédentes	Nombre de recaptures au cours de la session
2018	658	329	50%	403
2017	555	288	48%	350
2016	582	402	31%	294
2015	615	569	7,5%	222

Tableau 3 : Résultats de la CMR selon les années. Source : B.Angin



Figure 5 : Zone d'étude de l'Iguane des Petites Antilles sur la Petite Terre. Source : B.Angin



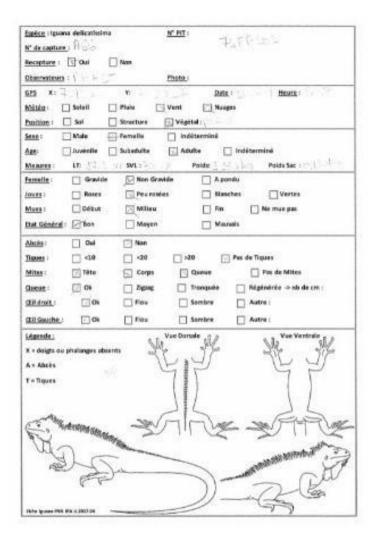


Figure 6 : Exemple de fiche de saisie des données. Source : RN

Pour Petite Terre, l'objectif est de capturer et contrôler pendant 5 jours les individus présents dans trois secteurs définis :

- Un secteur en réserve intégrale (Terre-de-Haut)
- Un secteur à proximité de la zone d'accueil (Terre-de-Bas)
- Un secteur isolé (Terre-de-Bas)

Les iguanes sont identifiés grâce à une « puce » placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire. Un premier rapport d'analyse de 3 années de suivi a été rédigé par le bureau d'étude Ardops en février 2019.

1.2 Suivre et améliorer les connaissances sur les tortues marines

1.2.1 SE 06: Suivre la nidification des tortues marines

En 2018, les gestionnaires ont mis en œuvre le suivi des pontes de tortues marines sur les deux îlets. Ce suivi se fait par comptage traces toute l'année. Il n'y a pas eu de suivi de nuit, le protocole de suivi individuel des femelles par marquage est suspendu. Les gestionnaires ont renforcé l'équipe de suivi en faisant appel à un prestataire, Alexandra LE MOAL.

Collecteurs de données: Alexandra LE MOAL, Éric DELCROIX, Alain SAINT-AURET, Joël BERCHEL, Julien ATHANASE, Jean-Claude LALANNE, Léa TRIFAULT, Thierry GUTHMULLER, Anne-Emmanuelle LANDES et Sonia COSIC. Avec la participation des écovolontaires de l'association Titè.



Nombre d'activités de ponte par espèce 2018

Mois	Nombre d'activités de verte	Nombre d'activités d'imbriquée
Janvier	5	0
Février	0	0
Mars	6	0
Avril	4	13
Mai	3	25
Juin	0	54
Juillet	21	65
Août	114	62
Septembre	164	45
Octobre	169	23
Novembre	42	4
Décembre	5	0
TOTAL	533	291

Tableau 4 : Activités de ponte de tortue marine (2018). Source : E.Delcroix

Nombre de comptages traces 2018

	Terre de Bas	Terre de Haut
Janvier	6	4
Février	3	2
Mars	9	7
Avril	13	11
Mai	16	16
Juin	15	13
Juillet	12	10
Août	11	11
Septembre	10	8
Octobre	10	11
Novembre	10	9
Décembre	5	7
TOTAL	120	109

Tableau 5 : Effort de suivi de ponte de tortue marine (2018). Source : E.Delcroix

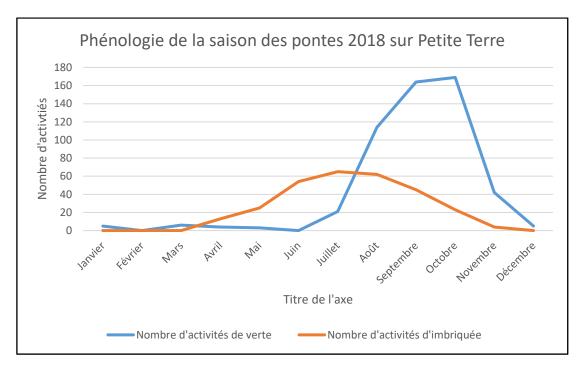


Figure 7 : Phénologie de la saison de ponte de tortues marines sur la réserve naturelle de Petite Terre. Source : E.Delcroix



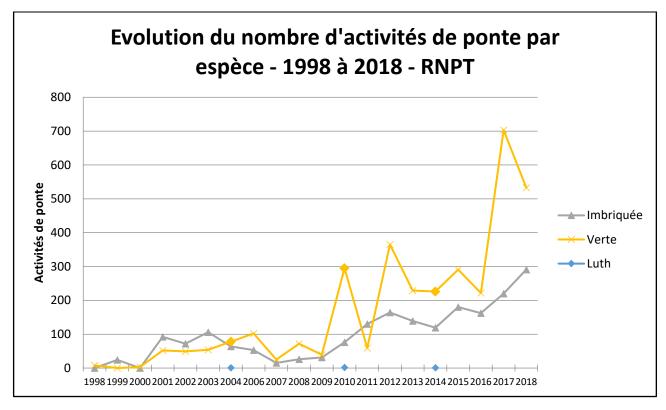


Figure 8 : Graphique de l'évolution du nombre d'activités de ponte par espèce entre 1998 et 2018. Source : F. Delcroix

Les données sont saisies dans une base de données et transmises à l'ONF qui coordonne le plan national d'actions et la base de données Antilles françaises.

1.2.1 SE 09 : Étudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines

En 2018, plusieurs séances de photo-identification des tortues vertes dans le lagon ont été effectuées. Ce suivi fait suite à une première étude menée en 2016 par Léa LANGE. En 2018, les séances de photo-identification ont été réalisées par Alexandra LE MOAL. Ce sont 40h de prise de vue réparties sur 9 jours qui ont permis d'observer 289 tortues marines pour au moins 45 individus différents. Les données et le rapport seront prochainement transmis. Ce suivi a pour objectifs de dénombrer le nombre de tortues vertes en alimentation, leur répartition, leur fidélité au site. Les gestionnaires vont tenter de pérenniser ce suivi et organiser 3 séances par an de 4 jours avec 2 sessions par jour de 2h.

Ces données ont pour objet d'être bancarisées dans la base de données TORSOII.

1.3 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux nicheurs

1.3.1 SE 11: Suivre la reproduction de la Petite Sterne et de l'Huitrier d'Amérique.

Le suivi de l'Huitrier a été mené dans le cadre du comptage mensuel sur la Petite Terre réalisé par Anthony Levesque. Ce suivi n'a pas encore fait l'objet d'un rapport. Les données sont intégrées à e-bird.

Le suivi de la Petite Sterne fait l'objet d'une convention de trois ans pour affiner le suivi de la reproduction de cette espèce. Le suivi de la Petite Sterne est renforcé de 2018 à 2020 avec deux comptages mensuels d'avril à août. Le prestataire, Anthony LEVESQUE, proposera également des mesures de gestion pour améliorer le succès de reproduction de cette espèce. Ce suivi n'a pas encore fait l'objet d'un rapport. Les données sont intégrées à e-bird.

1.3.1 SE 12: Suivre les autres populations d'espèces nicheuses (passereaux)

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) a été lancé en 2014 en Guadeloupe à l'initiative de l'association AMAZONA. En 2014, les gestionnaires ont identifié les 20 points d'écoute qui font l'objet d'un suivi depuis 2015 par Éric DELCROIX. En 2018, la récolte de données s'est faite en deux



passages (3 et 4 mai, 23 et 24 juin). Les données sont saisies sur Excel et intégrées à la base de données e-Bird, puis intégrées sur Karunati.



Figure 9 : Localisation des points d'écoute sur Petite Terre. Source : RN

Au cours de ce suivi, ce sont 21 espèces (20 en 2017) qui ont été contactées et un taxon non identifié (Colibri non déterminé). Afin d'apporter des précisions quant à la répartition de chaque espèce sur Petite Terre, la fréquence a été calculée. Cette fréquence est le nombre de points où l'espèce a été contactée (en incluant les deux passages). La fréquence 1 signifie que l'espèce a été contactée à chacun des points (le nombre de points étant de 40).

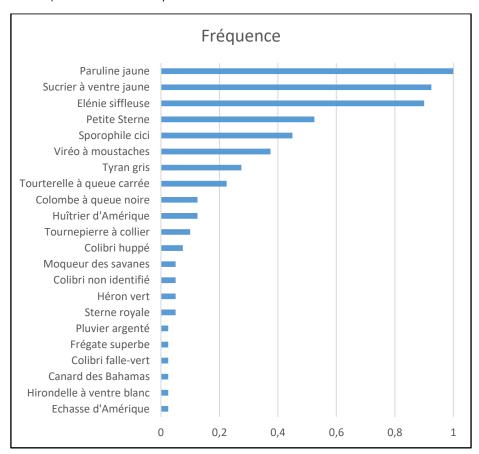


Figure 10 : Fréquence des contacts des espèces recensées sur Petite Terre - protocole STOC EPS - Année 2018. Source : E.DELCROIX



L'abondance des espèces a également été calculée (Nombre d'individus par espèce / nombre d'individus total contactés)

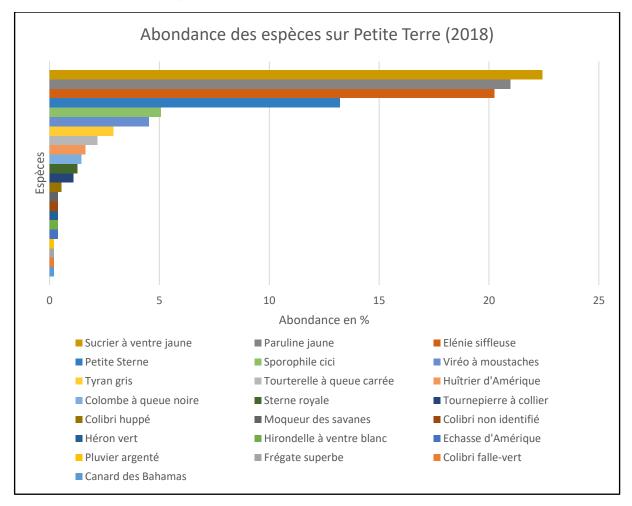


Figure 11: Abondance des espèces sur Petite Terre - Protocole STOPC EPS - Année 2018. Source: E.DELCROIX

Une analyse globale, puis spécifique à la Petite Terre sera menée au premier semestre 2019 en partenariat avec AMAZONA et l'ONCFS.

1.4 Suivre et améliorer les connaissances sur les oiseaux migrateurs

1.4.1 SE 13 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards

160 espèces sont recensées sur la réserve naturelle de Petite Terre, dont 21 nicheuses. Ce site est donc important pour la reproduction, la migration et l'hivernage de l'avifaune. Plusieurs groupes d'oiseaux font l'objet d'un suivi depuis 1998, le protocole s'est standardisé en 2009. Les groupes d'oiseaux concernés sont :

- Les limicoles : plusieurs espèces nicheuses de ce groupe sont suivies comme l'huitrier d'Amérique, le gravelot de Wilson et l'échasse d'Amérique. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les anatidés : deux espèces de canard se reproduisent sur la réserve, le dendrocygne des Antilles et le canard des Bahamas. Les autres espèces de ce groupe sont migratrices et/ou hivernantes,
- Les phaethontidés: à ce jour seul le phaéton à bec rouge est connu pour nicher même si ces dernières années, aucun couple n'a été observé. La dératisation pourrait avoir un impact positif sur cette espèce qui pourrait voir ces effectifs se renforcer.

Ce suivi sert de référence en vue de mesurer l'impact de la dératisation sur l'avifaune nicheuse victime de la prédation par le rat. Il est important de pouvoir mesurer l'impact de la dératisation sur ce groupe d'espèces.



De même, il est important de suivre les espèces migratrices et hivernantes pour mieux comprendre l'importance de la réserve pour ces espèces.

Une convention d'étude a été rédigée et signée afin de préciser les modalités de la réalisation de la prestation entre l'association Titè, le bureau d'étude Levesque Birding Enterprise et l'association AMAZONA. Cette étude est financée par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe et porte sur 4 ans (2017-2020).

Le suivi mensuel a débuté en janvier 2018 et comme prévu dans la convention, les prestataires ont remis leur rapport d'étude intermédiaire.

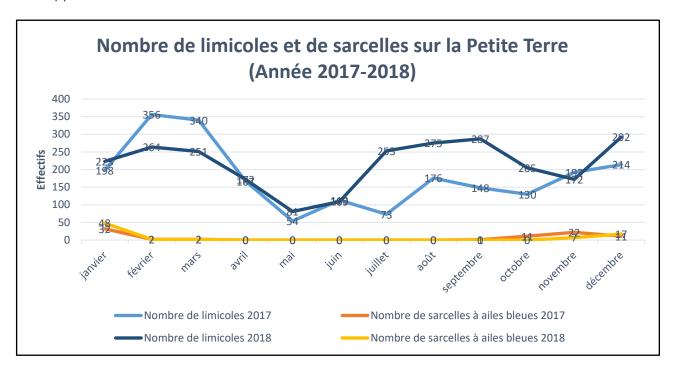


Figure 12 : Évolution du nombre de limicoles et de sarcelles à ailes bleues sur la réserve naturelle de Petite Terre (Année 2017-2018). Source : LBE

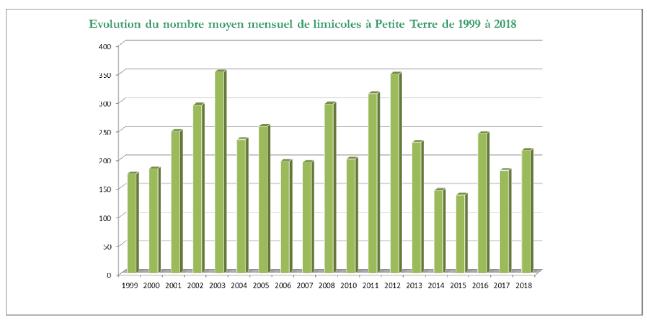


Figure 13: Évolution du nombre moyen mensuel de limicoles sur Petite Terre (1998 - 2008). Source: LBE





Figure 14 : Photos de Tournepierre à collier, Bécasseau à échasses, Bécasseau semipalmé et Petit Chevalier.

Source : A. Levesque

1.5 Étudier la population de requins citron

1.5.1 SE 16: Étudier la population de requins citron y compris l'interaction homme/animal

Au cours de l'année 2018, le suivi de requins citron juvéniles est poursuivi. Initié en 2013 avec la méthode de capture/marquage/recapture, le suivi est maintenant réalisé à l'aide d'un drone (*Phantom 4, DJI®*). Le protocole est basé sur des survols aériens le long de transects sur le site d'étude (photo 1). Chaque transect est prospecté par le drone avec une vitesse et une altitude constante (5 mn 10 m et 15 m audessus du niveau de la mer). Chaque vol est filmé par une caméra embarquée sur le drone. Pour des raisons de sécurité, aucun vol n'a été effectué en présence de touriste.

Au cours de l'année, 2 missions de 4 jours ont été réalisées, correspondant à 8 jours de terrain. L'utilisation du drone étant fortement contrainte par les conditions météorologiques (pas de pluies, vitesse du vent inférieure à 15 nds), le nombre de survol a été réduit (voir tableau 1).

	Nombre prévu de survols par transect	Nombre réalisé de survols par transect
Janvier 2018	3	2
Octobre 2018	3	1

Tableau 6 : Récapitulatif des survols en drone

Lors du post-traitement des vidéos, pour chaque observation de requins les données suivantes sont relevées : position et type de substrat, estimation du stade du cycle de vie (nouveau-né, jeune de l'année, 1-2 ans, 2-3 ans, + 3ans). De nouvelles missions sont prévus pour le 1^{er} semestre 2019 et les données feront l'objet d'une analyse courant 2019.







Figure 15: Observations de 3 jeunes requins citron

1.5.2 Suivi de la reproduction de requins nourrices (Ginglymostoma cirratum)

L'observation de capsules d'œufs de requins nourrice échouées sur les plages de Terre de Haut au cours des dernières années a soulevé la présence potentielle de zones d'agrégations de requins nourrice. En



septembre, des prospections dans le lagon de Terre de Haut ont permis de valider la présence de femelles arrivant à terme de leur gestation (figure 3).



Figure 17: Observation d'une femelle gestante de requin nourrice. Source: A.Le Moal

Le suivi des populations d'élasmobranches est réalisé en collaboration avec l'association Kap Natirel qui porte le projet « Vers les 1ères mesures de conservation des élasmobranches dans les RUP des Antilles françaises », financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative BEST 2.0.





1.6 Suivre l'évolution, des herbiers, des communautés benthiques et les peuplements ichtyologiques

Suivre l'état de santé du milieu marin constitue l'une des missions importantes de la réserve naturelle de Petite Terre. Pour la 12ème année consécutive, des données sur les communautés benthiques et ichtyologiques ont été récoltées du 2 au 4 octobre 2018. Ce suivi est financé par l'Europe (FEDER), la Région Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe.

Ce suivi est mené avec le bureau d'étude Creocéan, 3 agents de la réserve, 1 agent de la réserve de Saint-Martin et 1 de celle de Saint-Barthélemy. Les données 2018 ont fait l'objet d'une analyse et le rapport d'étude a été remis aux gestionnaires. Le rapport sera prochainement téléchargeable sur le site Internet.

Ce suivi se compose de différents suivis qui se réalisent au cours de cette même mission :

1- Suivi du benthos récifal (SE 17)

Suivi sur deux stations identifiées à 4m de profondeur maximum. Deux transects de 60m.

- Les relevés de la structure du peuplement benthique : Relevé du type « point intercept » tous les 20cm, chaque point est décrit par un code du type protocole Niveau intermédiaire Reef Check.
- Les relevés couverture macroalgues : 60 quadrats de 25x25cm tous les mètres le long du transect de 60m. La couverture en macroalgues est relevée selon 5 classes de couvertures.
- Les relevés recrutement corallien: comptage des recrues coralliennes sur 60 quadrats de 50cmx1m.
- Les relevés blanchissement corallien : le niveau de blanchissement du corail est noté selon 5 classes sur chaque corail présent sur les points intercept.
- Les relevés oursins diadèmes : dénombrement des oursins sur 60 quadrats de 1x1m.

_



2- Suivi de l'ichtyofaune (SE 18)

Dénombrement de 60 espèces cibles (dont la liste peut être fournie sur demande) sur 300m2 le long de deux transects de 150m identifiés. Pour chaque individu la taille est estimée selon 6 classes de taille.

3- Suivi des herbiers (SE 19)

Suivi d'une station identifiée et constituée de trois sous-stations de 50m (radiales) à une profondeur de 2m maximum.

Ce suivi doit respecter les prescriptions précisées dans les travaux de Hily et Kerninon de juillet 2013 « Proposition de protocole plongeur pour le suivi des herbiers de phanérogames marines dans les réserves naturelles nationales d'Outre-mer »

- Paramètres globaux à collecter : épibiose, relief de l'herbier, macrophytes non fixées dans les trous de sable, présence de cyanobactérie, bioturbation, fragmentation.
- Relevés sur quadrats : 10 quadrats au hasard par radiale. Les paramètres relevés sont la densité de plants par espèce (comptage exhaustif par quadrat du nombre total de faisceaux de feuilles) et longueur des feuilles (prise de mesure de 10 feuilles les plus longues par quadrat)

Dans le cadre d'une étude des herbiers à l'échelle de différents territoires français d'outre-mer (programme IFRECOR), la réserve a accueilli le 8 avril 2018, Fanny KERMINON pour un suivi de l'herbier au nord de Terre de Bas. Les résultats complets seront bientôt disponibles. Un compte rendu des missions a été rédiaé et transmis.

4- Suivi des lambis (SE 21)

Suivi par vidéo tractée sur 5 tansects identifiés dans le lagon. La surface totale échantillonnée est estimée à 3800m². L'ensemble des lambis par classe de développement est dénombré et permet de calculer les densités par transect.

5- Suivi de la température (SE 20)

Mise en place d'un enregistreur de température sur une des stations coralliennes permettant le suivi de l'évolution des températures et d'apprécier le niveau d'alerte blanchissement pour la saison. Les données devront être collectées en continue avec un enregistrement par heure.

6- Suivi du développement de cyanophycées

Suivi par photo-quadrats de 1m² sur deux stations. 16 photos à proximité des mouillages permanents et 16 photos dans une zone éloignée. Calcul du taux de couverture des cyanophycées et de l'épaisseur de la mate. Suivi de l'évolution sur 7 ans et comparaison entre stations.

Les données sont intégrées à la base de données Récif. Ci-dessous quelques résultats extraits du dernier rapport d'étude en 2018.

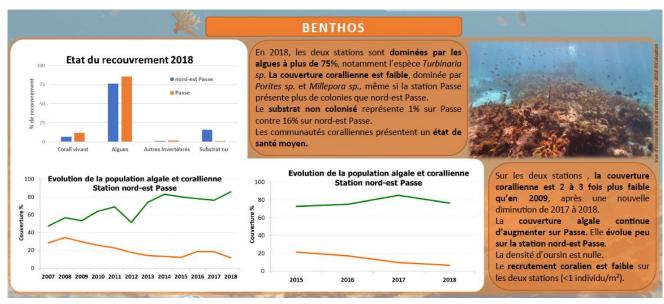


Figure 18 : Résultat du suivi benthos. Source : Créocéan



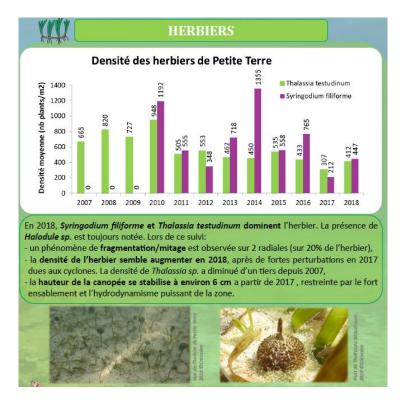


Figure 19: Résultat du suivi herbier. Source: Créocéan

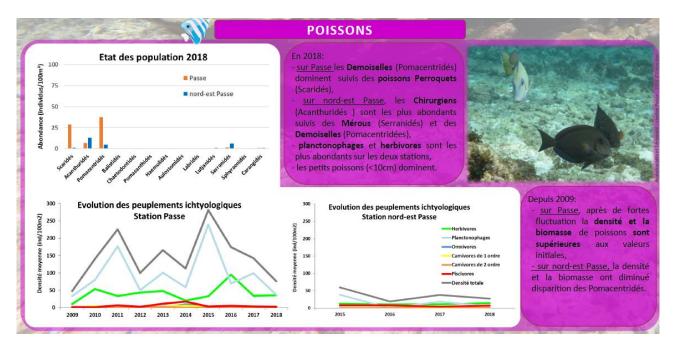


Figure 20 : Résultats du suivi poissons. Source : Créocéan

1.7 Améliorer les connaissances sur le patrimoine historique et de ses impacts (RE 01 et RE 02)

Les houles dues aux cyclones Irma et Maria ont impacté sensiblement les plages de la réserve naturelle en plusieurs endroits le retrait du trait de côte est particulièrement sensible sur la côte de Nord et sur la plage de la cocoteraie de Terre de Bas. Cette érosion est continue depuis plusieurs années.

Photo 2 : Suivi de l'état de santé des peuplements dans les réserves naturelles marines - Réserves de Petite Terre 2007-2016. Source : RN



En 2018 comme en 2017 des ossements humains et des morceaux de poterie ont été mis à jour suite à de forte houle marine ces éléments ont été remis à la DRAC.

Une campagne de sondage à but archéologique est planifiée par l'INRAP, Institut National de recherche en archéologie préventive, d'une durée de 4 jours sur site avec une équipe de 4 personnes au cours du 2^{eme} semestre 2019. Cette intervention vise à évaluer l'état de conservation de niveaux archéologiques concernés par l'occupation humaine. Ce site a été identifié lors de prospections dans le cadre d'inventaire des sites précolombiens de La Désirade (De Waal 1999).

L'intervention consistera à réaliser trois sondages archéologiques manuels d'une emprise de 1m² chacun ne nécessitant pas ou très peu d'intervention sur la végétation en place, le terrain sera remis en place à la fin de la mission.

La réserve mettra ses moyens logistiques, bateau pour le transport du personnel et du matériel, renfort des gardes si besoin et hébergement sur le site.

2. Objectif 2 : Protection et conservation des espaces et des espèces

2.1 Maîtriser et gérer la fréquentation touristique (AD 01, AD 02, SE 35)

La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau du lagon qui concentre la plupart des activités.



Figure 21 : Photo de touristes sous la cocoteraie. Source : J-Ph.Vantighem/Ass. Les Sternes

Suite à la réalisation du schéma d'accueil en 2015 et 2016 les gestionnaires ont identifié 2 moyens afin de limiter les impacts sur le site :

- Réduire le nombre de visiteurs
- Améliorer les comportements

Le comité consultatif de la réserve s'est réuni le 19 décembre 2018 afin de faire le point sur les actions visant l'accueil du public et de délivrer les autorisations d'activités commerciales pour l'année 2019.

Plusieurs actions ont été menées en 2018 pour limiter les impacts de la fréquentation touristique sur la réserve :

1. Mettre en place une véritable formation qualifiante pour les skippers et les détenteurs de l'autorisation afin que les visiteurs disposent d'un bon niveau d'information avant de débarquer sur le site.

La plupart des opérateurs ayant suivi une formation en 2017 aucune nouvelle formation n'a été organisée, des informations ont été transmises chaque fois que ce fût nécessaire aux skippers ou aux armateurs en demande ou si un besoin était identifié.

2. Imposer la vente de la destination par des points de vente labélisés

Afin d'éviter les ventes de billetterie à la sauvette, les opérateurs ont été sensibilisé au fait qu'ils sont tenus de commercialiser leurs prestations uniquement auprès d'opérateurs respectant la réglementation, afin de permettre aux visiteurs de disposer des informations pertinentes sur le déroulement de sortie dans I réserve. Une opération d'information a été réalisée à Saint François auprès des prestataires ayant un point de vente sur la marina.

3. Fixer un objectif de réduction de la fréquentation commerciale à 180 personnes par jour

L'objectif de 180 personnes par jour à atteindre dans un délai de 4 ans est rappelé.



4. Mise en place d'une redevance d'accès pour tous les visiteurs

La redevance d'accès à Petite Terre a été mise en place pour les professionnels et a fait l'objet de 2 factures une en milieu d'année l'autre en décembre 2018.

Pour rappel le tarif est le suivant :

Croisiéristes	Plaisanciers
 Navires de 15 mètres et plus = 3600 € (pour une autorisation à 5 jours/semaine) Navires de moins de 15 mètres = 1800 € (pour une autorisation à 5 jours/semaine) Cette redevance sera appliquée prorata temporis pour les prestataires autorisés moins de 5 jours/semaine. 	 Tarif pour une période de 24 heures maximum pour tous les types de bateaux 20€ par bateau + 2.50€ par passager

5. Mise en place d'un site internet pour réguler la fréquentation non commerciale

Le site internet des réserves de La Désirade a pour adresse <u>www.reservesdesiradepetiteterre.com.</u>

La réservation en ligne à partir du site internet est maintenant obligatoire pour l'instant à titre gratuit. Le module de paiement en ligne n'a pu être activé des difficultés ont été rencontrées avec l'opérateur en charge de cette partie.

6. Mise en place de récifs artificiels

Afin de compenser la fermeture d'une partie du lagon un sentier sous-marin est en cours de réalisation, les bouées équipées de visuels permettant d'identifier les espèces les plus fréquentes dans le lagon de Petite Terre sont maintenant prêtes, il reste à préparer les corps morts et à les immerger sur le site.

7. Limiter et encadrer l'utilisation du charbon de bois

Les prestataires ont été sensibilisés à cette problématique mais des progrès restent à accomplir dans ce domaine.

8. Concernant les autorisations pour 2019

Au cours du mois d'octobre 2018 chaque prestataire bénéficiant d'une autorisation en 2018 a été contacté afin de savoir s'ils souhaitaient renouveler leur demande pour l'année 2019. L'ensemble des prestataires a demandé un renouvellement à l'identique à l'exception de 4 opérateurs ne bénéficiant que de 3 ou 4 jours par semaine qui souhaiteraient obtenir des jours supplémentaires.

Compte tenu de la forte fréquentation leur demande n'a pu être satisfaite.

Les autorisations sont reconduites à l'identique par rapport à la saison 2018 à l'exception des modifications ci-dessous.

Navire transport de passagers :

Sans changement par rapport à 2018 soit 2 navires autorisés

Navire en NUC:

Sans changement par rapport à 2018 soit 15 navires autorisés

Loueur avec skipper et rôle d'équipage:

Concerne M. Laslaz avec le bateau Aliza et pour M. Bernardoy avec le bateau Ti Prens, afin de suivre les évolutions de la réglementation ils devront se mettre en rapport avec la Direction de la Mer afin de faire évoluer leur statut.



Plongée:

Sans changement par rapport à 2018 soit 3 navires autorisés.

Dix-huit nouvelles demandes ont été déposées pour l'année 2019

Le quota étant déjà atteint et les mouillages en bord de plage largement exploités, il est difficile d'accorder de nouvelles autorisations.

Les gestionnaires de la réserve précisent qu'ils ne souhaitent pas que de nouvelles autorisations soient accordées.

À la demande de M. JC Pioche maire de la Désirade, et comme il a été convenu de longue date qu'un certain nombre d'autorisations seraient accordées à des désiradiens, en conséquence le comité a décidé que :

- 4 demandes concernant des désiradiens ont reçues un accord de principe et sont en attentes de l'avancement de leur projet pour un nombre de jour limités et sous réserve qu'une partie de l'activité se fasse sur Désirade.
- 🖶 14 nouvelles demandes ont été refusées par manque de quota
- ↓ 1 projet en attente de réalisation depuis 2 ans a été annulé.

2.2 Assurer la sécurité et l'accueil des usagers

2.2.1 TE 01 et TE 03 : Entretien de la zone d'accueil

La zone d'accueil située sous la cocoteraie de Terre de Bas fait l'objet d'un entretien régulier par l'équipe de la réserve (ramassage et brûlage des palmes, élagage depuis le sol ou de déchêts...) et d'entretien des équipements (table-bancs, barbecues, signalétique...)

En décembre 2018 une entreprise est intervenue pour réaliser un élagage par grimpage des cocotiers et abattage de quelques arbres devenu dangereux.



Figure 22 : Photo du brûlage de palmes. Source : J.Clauzier/Les Sternes

2.3 Protéger et conserver les milieux terrestres

2.3.1 PO 02 : Interdiction d'accès à Terre de Haut

L'accès à Terre de Haut est interdit depuis 2001 par l'arrêté n°2001-690 AD/1/4 du 5 juin. Cette réglementation stricte permet d'assurer notamment la reproduction d'espèce sensible comme l'huîtrier



d'Amérique. Aucune infraction n'a été constatée. Les visiteurs qui arrivent sur les plages du sud de Terre de Bas sans pénétrer à l'intérieur de l'îlet sont informés par les agents de la réserve des enjeux de conservation sur ce site et invités à quitter les lieux. Les plaisanciers sont informés de cette réglementation en réservant leur bouée et les agents insiste sur ce point lorsqu'ils les informent.

2.3.2 TE 04: Entretenir le sentier de découverte et entretenir le sentier de gestion

L'ouverture et l'entretien de layons dans la végétation permettent la réalisation des inventaires scientifiques et la visite de surveillance régulière par les gardes. Durant toute l'année 2018, un travail régulier d'entretien des layons a été mené par les gardes et les écovolontaires sur les deux îlets de la réserve. Un planning d'entretien des sentiers de gestion a été réalisé.

L'entretien du sentier de découverte, ainsi que des panneaux d'information est régulièrement effectué, notamment en assurant le balisage par des petits murets de pierre avant d'éviter l'éparpillement des visiteurs et l'accès aux zones dangereuses.



Figure 23: Photo d'entretien des sentiers

2.3.3 SE 38: Maîtriser ou éradiquer la population de rats

a) <u>Une étude génétique</u>

La présence d'une importante population de rats à Petite Terre, aussi bien à Terre de Haut, qu'à Terre de Bas est un facteur de prédation non négligeable sur un certain nombre d'espèces patrimoniales :

- Prédation sur les œufs et les juvéniles d'iguane des Petites Antilles
- Prédation possible suite aux éclosions des œufs de tortues marines
- Prédation avérée concernant les espèces : scinque, anolis, sphérodactyle
- Prédation avérée concernant l'avifaune en général et particulièrement l'huîtrier d'Amérique et la Sterne.

La dératisation est un projet que les gestionnaires mettront en œuvre à moyen terme, au préalable il est important de mieux connaître la population de rats et de commencer à limiter l'impact de cette espèce sur des espèces à fort enjeux de conservation.

En 2017 une étude génétique des rats noirs sur les îlets de la Petite Terre a démarré. **Cette étude est financée par l'Europe (FEDER)**, **la Région Guadeloupe et la DEAL Guadeloupe**. Elle est menée avec notre partenaire scientifique l'INRA. Des prélèvements ont été réalisés sur 3 sites de la Petite Terre, la Désirade et Saint-François.

Cette étude a pour objet de caractériser les échanges et déplacements au sein de la réserve et avec les îles proches (Grande Terre et La Désirade) en vue de développer une stratégie de dératisation. Entre novembre 2018 et mars 2019 des échantillons ont été prélevés sur la cocoteraie (n=31), autour du phare (n=10), sur Terre de Haut (n=9), le muret central de Terre de Bas (n61) et la Désirade (n=1). Ces



prélèvements ont été transmis à l'INRA et complèteront la première analyse. L'INRA a produit un rapport d'étude scientifique à partir de l'analyse des échantillons de 2017, ce dernier est en cours de validation.

b) La limitation des rats sur la zone à forte densité de scinque (muret du cairn 14 sur Terre de Bas de la Petite Terre)

Trois campagnes de 4 jours avec 91 pièges ont été menées (1 pièges tous les 5m sur 450m). Une en mars 2018, une en novembre 2018 et une en mars 2019. En fonction des résultats le nombre de campagnes sera ajusté afin de maintenir une pression suffisante sur le rat noir, prédateur du scinque. Les premiers résultats de l'action liée à cette opération font l'objet d'un rapport technique intermédiaire.



Figure 24 : Photo d'une capture de rat. Source : RN



Figure 25 : Pièges disposés tous les 5 mètres le long du muret. Source: RN

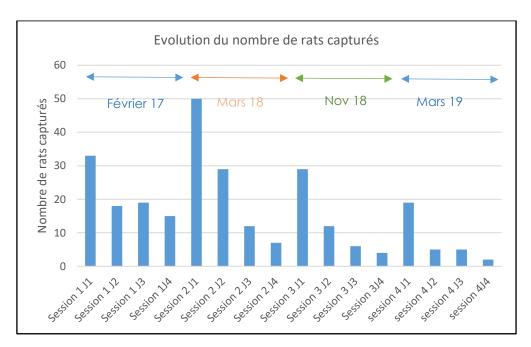


Photo 3 : Évolution du nombre de rats capturés. Source : E.Delcroix



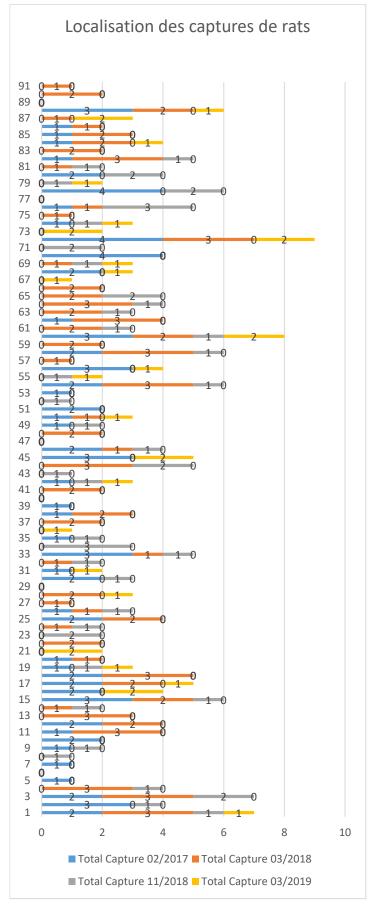


Figure 26: Localisation des captures de rats. Source: RN



Figure 27 : Géolocalisation des captures de rats. Source : E.DELCROIX



2.4 Protéger et conserver les milieux marins

2.41 SE 40 : Réalisation d'un sentier de découverte du milieu marin

Afin de limiter la fréquentation du public sur les secteurs les plus sensibles du lagon la réalisation d'un sentier sous-marin est en cours de réalisation.

Deux récifs artificiels de type reefs-ball ont été mis en place en 2017. Au cours de l'année 2018 2deux bouées équipées de visuels ont été réalisées afin de permettre aux nageurs d'identifier les espèces les plus fréquentes du lagon.

Selon l'évolution des dispositifs aussi bien vis-à-vis de leur colonisation que de la demande du public nous pourrons par la suite compléter ce dispositif par d'autres récifs artificiels.

2.5 Renforcer la population de Gaïac sur Petite Terre

En 2014, un programme de renforcement de la population de Gaïac sur la réserve a été lancé pour répondre à la problématique de régénération spontanée in situ, considérant la naturalité de l'espèce sur Petite Terre.

Ce programme a été réalisé en plusieurs étapes :

ACTIONS	DATE DE RÉALISATION
Sélection de plants-mère sur la réserve	Juin-juillet 2014
Récolte de 1000 graines des plants-mère sélectionnés	30 septembre 2014 - 05 janvier 2015
Mise en culture dans la pépinière à Désirade	Octobre 2014 – février 2018
Transfert au fur et à mesure dans un enclos extérieur à proximité de la pépinière	Aout 2016 – février 2018
Plantation à Petite Terre	Janvier 2017 – février 2018
Entretien des layons et arrosage des gaïcs	Année 2018 en continu

Tableau 7 : programme d'actions pour le renforcement de la population de Gaïac. Source : RN



Photo 4 : Système d'arrosage dans les layons. Source : RN



Photo 5: Graines de gaïac. Source: RN

En 2018, les gaïacs ont été numérotés afin de pouvoir les identifier et effectuer un suivi individuel. Il n'existe pas encore de base de données des gaïacs.

- 3. Objectif 3: Communication et éducation à l'environnement
- 3.1 Diffuser les missions et actions de la réserve naturelle et de son patrimoine

3.1.1 PI 05: Création d'un site internet

Le site internet des réserves naturelles de La Désirade a été mis en service en 2018.



Ce site regroupe les informations concernant la réserve naturelle à caractère géologique de La Désirade et la réserve naturelle de Petite Terre.

Outre les informations sur l'activité de chaque espace naturel le site permet de mettre à disposition du public les études et les inventaires réalisés.

Pour la réserve de Petite Terre, un module de réservation des mouillages, qui est devenue obligatoire pour les plaisanciers, est maintenant opérationnel. Le paiement en ligne sera opérationnel au premier trimestre 2019.

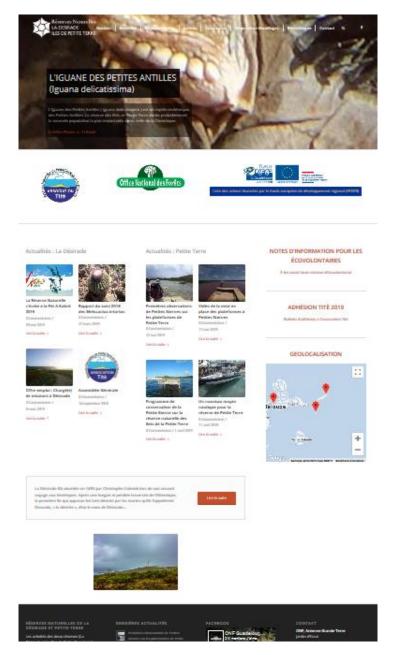


Figure 26: Page d'accueil du site internet: www.reservesdesiradepetiteterre.com - Source: RN

3.2 Poursuivre l'éducation à l'environnement

3.2.1 Pl 13: Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire

En juin 2018, les secondes du lycée Leborgne de Sainte-Anne sont venus 2 jours et 1 nuit sur la Petite Terre. 4 agents de la réserve ont animé des ateliers pédagogiques autour de la faune et de la flore (Avifaune,



forêt sèche, suivi des iguanes). Le soir, accompagné d'Eric Delcroix, les élèves et enseignants sont allés suivre la ponte des tortues marines. Au cours de ce suivi, une tortue imbriquée déjà baguée a pu être observée par l'ensemble du groupe.

Le 22 juin, 5 agents ont réalisé des animations avec des élèves du élèves du Lamentin

Pendant la journée du 10 novembre deux agents de la réserve ont réalisé des animations avec des élèves de Guadeloupe et de Bretagne (Animations dans le cadre de la route du Rhum).

3.2.2 PI 15: Poursuivre les interventions auprès d'un public adulte et des associations

Tout au long de l'année, les agents sont présents auprès des usagers de la réserves pour leur apporter toutes les informations et conseils qui leur sont demandés.

- 4. Objectif 4 : Optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 4.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation en vigueur

2.2.1 PO 01, PO 06 et PO 07 : Bilan police

En 2018, il y a 592 jours-hommes de réalisés sur la réserve naturelle de la Petite Terre et une présence sur 307 jours (84,1% des jours de l'année). Les missions se déroulent classiquement sur 4 jours et 3 nuits avec un à plusieurs agents accompagnés d'un à plusieurs bénévoles.

Nous estimons que 25% du temps de présence sur Petite Terre est consacré à la surveillance en mer ou à terre, il y a donc en 2018, 148 jours-hommes en matière de police.

Il y a eu 43 procédures rédigées en 2018 (37 Timbres-Amendes et 6 Procès-Verbal de Constatation), elles sont intégrées à la base de données CRPV et Licorne.

Type d'infraction	Nombre de constatations	Commentaire
Activité commerciale	1	Composition pénale (1000€)
Atteinte aux végétaux	2	
Introduction d'espèce animale	1	
Altération de la réserve	1	En cours (échouage bateau)
Perturbation de la faune	1	
Trouble sonore	1	
Survol Drone	4	
Pêche informelle	3	5 engins non marqués saisis et détruits. Plus de 2000m de filets trémail saisis et détruits
Zone de protection	14	Circulation dans les zones protégées du lago,
Feu	1	
Rejet	6	Pollution
Stationnement irrégulier d'un bateau	6	Ancre et bateau échoué
Circulation irrégulière d'un bateau	2	

Tableau 8 : Procédures rédigées en 2018. Source : RN



Au 31 décembre 2018, l'association Titè compte 5 agents commissionnés et assermentés

Chef de commissionnement	Nombre d'agents	Zone géographique
Réserve Naturelle espace terrestre (Code de l'environnement)	5	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Réserve Naturelle espace terrestre (Code rural et de la pêche maritime)	1	Guadeloupe
Databasias astrust (farms of	3	Guadeloupe
Patrimoine naturel (faune et flore protégée, géologie)	2	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Circulation des véhicules en espaces naturels	3	Guadeloupe
	2	Les réserves naturelles de la Petite Terre et de la Désirade
Garde du littoral	2	Les terrains du conservatoire du littoral sur la Guadeloupe et le DPM des réserves
	2	Le DPM des réserves

Tableau 9 : Chef de commissionnement selon les agents de la réserve. Source : RN

4.2 Renforcer les moyens humains (AD 10)

L'équipe de la réserve bénéficie d'un poste de volontaire du service civique mis à disposition par l'ONF, Léa Triffault a achevé son contrat en septembre 2018 et a été remplacé par Rémi Favrel.

Les écovolontaires participent aux missions de la réserve de la Petite Terre à raison de 1,7 ETP en 2018. L'association Titè compte en 2018 138 adhérents bénévoles.

4.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

4.3.1 TE 05 : Maintenir les équipements et entretenir les locaux

L'entretien des équipements d'accueil terrestre est effectué par les agents de la réserve. Remplacement des pieds d'une table banc et remplacement de deux barbecues. En 2019, 4 nouveaux barbecues remplaceront 4 anciens.

Une nouvelle station photovoltaïque a été installé en août 2018 et des travaux électriques réalisés dans la maison.

Station solaire

Depuis la construction de la maison des gardes à Petite Terre en 2001 l'électricité est produite par une centrale solaire. Au fil du temps le stockage avec le parc de batterie s'est montré insuffisant.

Un contrôle de cet équipement a été réalisé en novembre 2016, qui a conclu à la défaillance d'un certain nombre de batterie de stockage ainsi qu'à la vétusté des panneaux solaires.

Plusieurs devis ont été demandés à différentes sociétés et 3 propositions ont été réceptionnées.

La société Sunzil Caraïbes a été retenue avec une offre de 12000€ TTC son offre étant la plus intéressante financièrement et techniquement.

Puissance PV installée	1160 Wc	Inclinaison modules	30 "	
		Azimuth modules	180 °	
Productible	849 kWh/kWc.an	Production PV annuelle	1439 kWh	
Stockage				
Autonomie stockage	3 jours	Capacité stockage	520 Ah	
		Tension Stockage	24 V	

Figure 27 : Caractéristiques techniques de l'installation. Source : RN



4.3.2 TE 06: Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe

La mise en service du nouveau navire Mis'titè, le 6 mars 2018, est un élément essentiel pour la sécurité et le confort du personnel. Un entretien rigoureux de cet équipement permettra d'en assurer la longévité.

La gestion de la réserve naturelle de Petite Terre nécessite des moyens nautiques adaptés pour se rendre sur le site, assurer les missions de surveillance et de police et mettre en œuvre les actions scientifiques.

Ce projet est financé par le programme opérationnel Feder piloté par la Région Guadeloupe et intégré au projet d'investissement déposé par l'association Titè, référence 2016-FED-413 intitulée « Conservation et amélioration des connaissances de la biodiversité de la RN des îlets de Petite Terre ». Convention du 13 octobre 2017.

Afin de réaliser la construction du navire, un appel d'offres a été publié le 12 juillet 2017. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 septembre 2017 et l'ordre de service a été signé par le Président de l'association Titè le même jour.

C'est le chantier Forboat à Pointe à Pitre qui a été retenu, étant la seule entreprise à avoir répondu à l'appel à concurrence, avec **une offre de 171 493€ TTC.**

Le navire répond à toutes les contraintes réglementaires conformes à la 3éme catégorie professionnelle.

Les principales caractéristiques sont :

- Capable de prendre la mer en sécurité avec des vagues de 3m
- Coque en composite fibre de verre/résine
- Coque protégée par des défenses rigides
- Longueur de la coque 29 pieds
- Tirant eau 1m
- Vitesse possible d'exploitation entre 25 et 30 nœuds
- Capacité de transport 8 personnes y compris les membres d'équipage
- Dispose d'une timonerie protégée
- Disposer d'une plage arrière dégagée permettant de stocker du matériel de type filet ou casier charge 400 kg
- Equipé d'un treuil afin de relevage capacité 300kgs
- Permet la mise à l'eau et la récupération aisée de plongeur y compris échelle perroquet
- Construction simple et robuste durée de vie estimée à 15-20 ans (hors moteur et accessoires)

<u>Liste des équipements</u>:

- Guindeau et ligne de mouillage
- Projecteur de pont
- VHF
- GPS
- Sondeur
- Balise de détresse
- Radeau de survie pour 8 personnes
- Défense rigide

Motorisation:

- Deux moteurs hors-bord Yamaha 4 temps de 225cv par unité.

<u>Démarches administratives</u>:

- Obtention de permis de navigation par le centre de sécurité des navires de Fort de France.
- Acte de francisation délivrée par le service des Douanes de Pointe à Pitre.
- N° MMSI obtenue auprès de l'agence des fréquences pour enregistrement des VHF et de la balise de détresse.



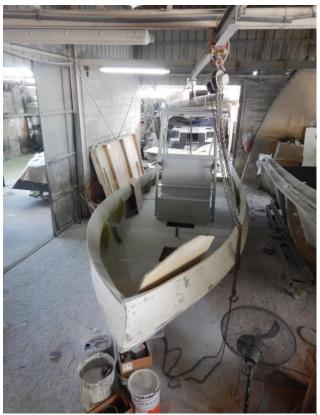


Figure 29 : Photo de Mis'Titè au chantier Forboat. Source : RN



Figure 28 : Photo de Mis' Titè en construction. Source : RN



Figure 30 : Photo de Mis' Titè en construction. Source : RN



Figure 31 : Photo de la mise à l'eau de Mis'Titè. Source : RN





Figure 32 : Mis' Titè à La Désirade lors de l'inauguration le 22 septembre 2018 photo. Source : RN

Vente de La Désiradienne

Le bateau La Désiradienne a été mis en vente après publicité. Cinq offres ont été reçues, la meilleure étant celle de Mme Saint Eloi Mireille de la Désirade, qui s'est porté acquéreur pour un montant de 10 100€. Il est a noté que le moteur du bateau était hors service.

4.4 Assurer le suivi administratif et financier de la réserve

4.4.1 AD 12: Rédiger et publier des rapports et compte rendus

Le site internet est régulièrement mis à jour. Les rapports et comptes rendus scientifiques y sont publiés dans une rubrique qui leur est dédiée.

4.5.2 AD 13: Assurer le financement de la réserve et rechercher des financements

Un premier rapport d'exécution intermédiaire du programme 2016-FED-413 justifiant 212 818€ de dépenses a été transmis aux services instructeurs. Le montant a été remboursé à l'association Titè.

Un tournage a eu lieu pour illustrer le projet développé sur Petite Terre avec les financement FEDER, Région et DEAL.

La DEAL a apporté un financement pour l'évaluation du plan de gestion et sa rédaction. L'évaluation sera transmise à la fin du premier semestre 2019. Le prochain plan de gestion portera sur la période 2020-2029 et sera remis fin 2019.



Actions réalisées et taux d'avancement

Action	Description	Prévisionnel	Engagement	Montant des dépenses	Commentaires et % de réalisation
1	Suivi de l'état de santé du milieu marin et protection	82040	18263	9148	22%
2	Cartographie des biocénoses marines	21000	-	1	Action à initier en 2019
3	Suivi des herbiers	64000	-	1	Action à initier en 2019
4	CMR Iguane	93212	19921	8242	21%
5	Inventaire herpétofaune	4000	-	-	Action à initier en 2019
6	Inventaire chiroptère	4000	-	-	Action à initier en 2019
7	Suivi de l'avifaune	26280	24866	7459	95%
8	Suivi de la reproduction des Petites sternes	23688	10310	2062	43%
9	Suivi des oiseaux communs Stoc Eps	4432	-	-	Action à initier en 2019
10 et 11	Préparation à la dératisation	26700	9692	8436	36
12	Acquisition d'un navire	180000	172536	172536	96%
13	Gestion technique et administrative	23808	-	-	Action à initier en 2019

Montant total du projet : 5 553 160€ Total engagement : 255 588€

La réalisation du projet (engagement par rapport au prévisionnel) est de 46% au 30 juin 2018.

5. Objectif 5 : Renforcement de la coopération régionale et internationale

5.1 Renforcer la collaboration au sein du réseau de RNF et AMP (AD 20, AD 22)

La réserve participe au Conseil de gestion Agoa comme représentant des aires marines protégées. Aucune réunion n'a eu lieu en 2018.

R. Dumont a participé à la 17 ème rencontre annuelle du forum des Aires Marines Protégées qui s'est tenue du 6 au 9 novembre à Saint Gildas de Rhuis dans le Morbihan.

Ce fut l'occasion de présenter les actions misent en œuvre pour gérer la fréquentation du site.

Tout d'abord les conclusions du travail concernant le schéma d'accueil puis les actions mise en œuvre depuis 3 ans et la réglementation concernant les activités commerciales et la plaisance.

5.2 Participer à des colloques, séminaires, régionaux et internationaux sur les espaces protégés (AD 23)

Eric DELCROIX a participé en novembre 2018 au colloque du Groupe Tortues Marine France.

5.3 Renforcer l'implication dans les plans d'actions nationaux (AD 24, AD 25)

La réserve à participer au comité de pilotage et aux ateliers techniques des PNA Iguane et tortues marines ainsi qu'à plusieurs réunions de travail concernant notamment la lutte contre l'Iguane commun.



Réalisation du budget 2018



			NN de P	etite Terre	budget 2018 e	xécution			
Vent.	T	Dépenses					Recette	s n°	
vent. Analyt.		Charges	Prévu	n° compta	Réalisé	Produit	Prévu	compta	Réalisé
60		Achats	79800		72124,43				
60	Etudes	Milieu marin, Suivi Iguanes, suivis oiseaux	10000	604	8000				
60	Prestation de service	Gestion ONF + autres	49500	604	54166,4	Taxe Barnier	60000	70	59426,76
60	Achats non stockés	Carburant, fournitures, équipement et billet bateau	11300	602+606	9350,66	Redevance de mouillage	30000	70	32400
60	Autres fournitures	Divers	9000	6156	607,37				
61	Services extérieurs	s	48000		19623,6				
61	Location	Location immobilière et mobilière	5000	6132+6135	3810				
61 61	Entretien et réparation mouillage et balisage	Entretien du balisage (balises, chaînes, manilles) Mouillage dans le lagon	35000	6158	15813,6	Subvention ministère en charge de l'environnement	209000	74	209000
		Entretien gnl du site, sentier équipements							
61	Création et maintenance des infrastructures	Amélioration et maintenance des amgts accueil du public	8000	6155+602					
	d'accueil	Valorisation ruines et sentier découverte							
61	Assurances		6500	616	8766,25	Cotisation des membres	1500	756	1330
62	Autres services extérieurs		27000		24753,98				
62	Communication et publication		2000	6237	295,85				
62	Déplacement, missi	ons	10000	6251+6256	9245,2				
6257	Frais de réception			6257	811,29				
62	·		5000	6261+6262+ 6263	3632,81				
62	Commissaire aux co services bancaires	omptes, expert comptable,	10000	6226+627	9856,13	772produit sur exe anterieur			4868,4
	Divers			6228+628+628 1	912,7	7088 Autres prod act annexes			130
63	Impôts et taxe		2200	6333	2008,7				
64	Charges du person	nel	135000		127441,41				
64	Rémunération et ch équivalent à 5 ETP	narges pour le personnel	135000	64	127441,41	7752 Immob corporelles			10100
65	Autres charges de gestion courante			651/658	918,24				
	Charges exceptionr	nelles		670	560				
67	7 Charges sur exercice antérieue			6714+	3920,25	produits sur exercice antét.		772	0,09
6752	immobilisation corporelle			6752	16630,65	QP sub invest		777	3764
						7817 Reprise prov		7815	3997,15
						Tranfert de charge			
60	Dotation aux amor	tissements	2000	0	36090,43	d'expl. Dotation amort		791	2444,75
	Contributions volo		32000	J	42820	Contributions vol.	32000	86	42820
				1		en nature		1	

Tableau 10 : Réalisation du budget 2018. Source : RN



Prévisions et objectifs pour 2019



- 1. Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espaces et espèces protégées
- Poursuivre les suivis ornithologiques
- Mettre en œuvre le suivi des réserves
- Mettre en œuvre le suivi des herbiers sur 3 ans
- Poursuivre les suivis iguanes
- Remettre en place les suivis scinque
- Lancer l'étude des chauves-souris
- Poursuivre le comptage des tortues marines et la photo identification des individus du lagon
- 2. Objectif 2: Protection et conservation des espèces et espaces protégés
- Remplacer et améliorer les barbecues présents sur la plage de Terre de Bas
- Assurer la formation des prestataires autorisés à exercer une activité commerciale à Petite Terre
- Développer le sentier sous marin
- Mettre 2 à 3 sessions de captures de rats sur le muret central
- Surveiller l'arrivée potentielle de l'iguane commun. Cette action est majeure et prioritaire car suite à l'apparition de l'Iguane commun sur l'île de la Dominique et à La Désirade, la réserve naturelle de Petite Terre est le dernier sanctuaire pour cette espèce.
- Entretien et suivi de la plantation de Gaïac
- Protéger les agaves et les éloigner des sentiers
- Lutter contre la progression des cocotiers dans la végétation naturelle
- Développer les plateformes pour les Petites Sternes
- 3. Objectif 3: Communication et éducation à l'environnement

Communiquer sur les actions réalisées sur les réserves naturelles de La Désirade et Petite Terre via le site internet (www.reservesdesiradepetitetere.com).

4. Objectif 4: Protection et conservation des espèces et espaces protégés

Un dossier de demande de financement intitulé « Conservation et amélioration des connaissances de la biodiversité de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite » a été déposé auprès des différents financeurs en juin 2016 dans le cadre du programme opérationnel FEDER. Les opérations du FEDER sont en cours de réalisation et seront réalisées courant 2019.

Poursuivre la mise en œuvre de ce programme et faire une remontée de dépenses.



5. Prévision du budget 2019

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN	
		70 – Vente de produits finis,		
60 – Achats	81 500 €	prestations de services, marchandises	110 000 €	
Achats d'études et de prestations de services	49 500 €	Marchandises		
suivi espèces	5 000 €	Taxe barnier	60 000 €	
Achats non stockés de matières et fournitures	18 000 €	Prest de services redevances prof.	35 000 €	
Fournitures non stockables		Prest de services redevance plais.	15 000 €	
Fournitures d'entretien et petit équipement	9 000 €	Billetterie		
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	209 000 €	
Autres fournitures		Etat :	209 000 €	
61 – Services extérieurs	62 000 €			
Sous-traitance générale				
Locations	2 000 €	Région(s):		
Entretien et réparation	45 000 €			
Assurance	7 000 €	Département(s) :		
Documentation	4 000 €			
Divers	4 000 €			
62 – Autres services extérieurs	24 800 €	Communes(s):		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9 800 €			
Publicité, publication	2 000 €			
Déplacements, missions, réceptions		Organismes sociaux (à détailler) :		
Frais postaux et de télécommunications	5 000 €	. 3		
Services bancaires, autres				
63 – Impôts et taxes	2 500 €	Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)		
Autres impôts et taxes		Autres recettes		
64 – Charges de personnel	140 000 €	- ran oo roomoo		
Rémunération des personnels	140 000 €			
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	1 300 €	
Autres charges de personnel		Cotisations	1 300 €	
65 – Autres charges de gestion courante		Autres recettes		
66 – Charges financières		76 – Produits financiers		
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels		
		Sur opération d e gestion		
		Sur exercices antérieurs		
68 – Dotation aux amortissements provisions	1	78 – Reprises sur amortissements et		
pour renouvellement)	12 000 €	provisions		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		
86 – Emplois des contributions volontaires en		_		
nature	35 000 €	87 – Contributions volontaires en nature	35 000 €	
Secours en nature		Bénévolat	30000	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature		
Personnel bénévole		Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES	355 300 £	TOTAL DES PRODUITS	355 300 €	

Tableau 11 : Prévision 2019 du budget financier de la réserve naturelle de Petite Terre. Source : RN



TABLES DES ANNEXES

1 – Compte rendu de l'assemblée générale de Titè de l'exercice 2017	P 37
2 – Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre	P 42
3 – Arrêté préfectoral du 04 février 2019 autorisant les activités commerciales dans la réserve naturelle de Petite Terre pour la saison 2019	P 48
4 – Planning de fréquentation par les sociétés autorisées à exercer une activité commerciale pour l'année 2018	P 53
5 – Récapitulatif projet station solaire – Société Sunzil	P 54
6 – Rapport de construction du navire Mis'Titè	P 56





Compte-Rendu de l'assemblée générale 2017 de l'association Titè Le 22 septembre 2018, La Capitainerie, La Désirade

Nombre de participants : 37 personnes

Nombre d'adhérents présents : 22 adhérents

Procurations: 7 procurations. 1 procuration du conservatoire du littoral (membre de droit) à l'ONF. 2 procurations des deux membres de la collectivité (membres de droit: David LANDRY et Christine CHEVRY) à Jean-Claude PIOCHE. 1 procuration de Aurélie PLUTON à Laetitia LEBRAVE. 1 procuration de Jocelyn SAINT-AURET à Marie-Elisabeth SAINT-AURET. 1 procuration de Marie-Louise DULORME à Raoul LEBRAVE. 1 procuration de Sophia DINANE à Laetitia LEBRAVE.

Nombre de votants : 29.

En PJ: Convocation, liste des participants, la présentation, compte de résultat et bilan.

Ouverture la séance à 9:57 le 22/09/2018.

Le Président, Monsieur Raoul Lebrave, ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Maire de la Désirade, Monsieur Jean-Claude Pioche qui poursuit par un mot d'accueil. Il salue l'ensemble des personnes présentes pour l'assemblée générale. Il remercie Monsieur Emmanuel ROBIN d'être présent ce jour, car il a contribué à la création de l'association Titè pour impliquer la Désirade dans la gestion des réserves naturelles. Il salue le travail réalisé par les agents des réserves naturelles et remercie les représentants de l'Union des Marins de la Désirade d'assister à l'AG. Après avoir rappelé que les îlets de la Petite Terre sont sur le territoire de la Désirade.

Le Président remercie le Maire. Il souligne l'important de la commune de la Désirade comme étant la seule de Guadeloupe à avoir deux réserves naturelles nationales sur son territoire. Le Président déclare l'important du partenariat avec l'Office National des Forêts pour mener à bien la bonne gestion des réserves naturelles. Après avoir présenté l'ordre du jour (voir pièce jointe), il précise que la journée sera longue et qu'elle sera constituée de deux moments forts, les inaugurations du nouveau bateau et de la salle d'exposition de la réserve naturelle de la Désirade.

Le président apporte des précisions quant au renouvèlement du CA. Ce dernier sera nommé en fin d'assemblée générale et ses membres devront se réunir au minimum trois fois par an. Les membres d'honneur sont Monsieur ROBIN Emmanuel et Monsieur Emile SPENO.



Le Président salue et remercie l'ensemble de son personnel, l'ONF, les écovolontaires, l'expertcomptable et le commissaire aux comptes. Il salue également la présence du curé.

Le rapport moral du Président :

Le Président revient sur les faits marquants et importants de l'année 2017. Il annonce que l'association Titè a reçu la validation de sa demande de subventions dans le cadre d'un financement européen. Le FEDER s'est engagé à hauteur de 391803€, la Région Guadeloupe à 72185€ et la DEAL à 40 000€. Pour sa part l'association Titè apporte 49272€ en valorisation du temps de personnel et de bénévole. Ce dossier de demande de subvention permet l'acquisition d'un nouveau bateau, Mis'Titè, et le financement d'études et de suivis pour améliorer la connaissance de la faune et de la fore de Petite Terre afin de mieux la conserver et la gérer. Ces études font l'objet également d'une valorisation. Les études s'intéressent au milieu marin, à l'iguane des Petites Antilles, aux petits reptiles terrestres, aux chauves-souris, aux oiseaux marins et limicoles, mais également à la limitation de l'impact du rat sur la biodiversité avant d'ambitionner un programme plus général de dératisation.

Il précise que le nouveau bateau, livré le 5 mars 2018, est un bel outil de police, mais également un support important pour la technique. Avec son vire filet, le président précise, que la lutte contre la pêche illégale sera plus efficiente.

Il insiste sur l'importance de la police dans les missions sui sont confiées à l'association. En 2017, deux nouveaux agents ont été commissionnés et assermentés. Au total, il y a 5 agents qui ont des pouvoirs de police judiciaire à Titè. L'utilisation des timbres amendes à simplifier le travail de police, en 2017 ce sont 8 procédures qui ont été rédigées.

Le président détaille la concrétisation de plusieurs projets. Les réserves naturelles se sont dotées d'un nouveau site Internet http://www.reservesdesiradepetiteterre.com. Ce site permet aux visiteurs plaisancier de réserver un mouillage et de payer une redevance d'accès à la réserve. En faisant sa réservation, le visiteur doit prendre connaissance de la réglementation sur la réserve. La phase de plantation des gaïacs est terminée, environ 300 arbres ont été plantés sur les 1000 graines récoltées sur Petite Terre entre 2014 et 2015. Des travaux ont été effectués pour permettre de récupérer de l'eau de pluie, de la stocker et de la distribuer sur les sites de plantation.

Le président remercie l'Agence Française pour la Biodiversité qui a soutenu l'association après le passage des cyclones de septembre 2017. Une subvention de 28644€ a permis de remettre en état les équipements d'accueil, de sécuriser la zone d'accueil, et de remettre en place les différents balisages. Les agents ont fourni un important travail et les croisiéristes ont apporté leur soutien au cours d'une journée.

Le président aborde la problématique des melocactus et de la divagation des animaux d'élevage sur la réserve naturelle de la Désirade qui a un impact important sur ce cactus protégé, mais plus généralement sur la végétation littorale. Il souhaite une mobilisation forte de toutes les parties prenantes pour gérer ce problème important qui affecte de manière importante, voire irréversible la biodiversité de la Désirade.

Le Président précise que la nouvelle exposition à Baie-Mahault est un réel support d'éducation à l'environnement. Il souhaite que la réserve puisse accueillir les scolaires dans le cadre d'activités



pédagogiques et que la concrétisation de ces projets ne pourrait se faire qu'avec un soutien fort de la collectivité pour accueillir les enfants sur plusieurs jours.

Le Président conclut son rapport en remerciant les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les agents.

Avant le vote du rapport moral, le Président donne la parole au directeur régional de l'ONF, cogestionnaire et membre de droit du conseil d'administration. Monsieur Jean-Louis PESTOUR remercie le Président et annonce qu'il s'agit de sa première participation à l'AG de l'association Titè. Il est très satisfait du partenariat entre l'ONF et Titè et précise l'importance qu'ont les bénévoles dans le fonctionnement de l'association et la réalisation des actions. Il précise que l'ONF apportera encore son soutien à l'association pour la bonne gestion des réserves. Il en profite pour remercier le conservateur des réserves, Monsieur René DUMONT, agent de l'ONF. Il signale qu'avec le soutien de l'AFB et de la commune, que l'ONF va pouvoir s'engager dans un projet environnemental à la pointe des colibris.

Le rapport moral est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des 29 voix.

Le rapport financier :

Madame Claudine CABRERA, experte comptable de l'association présente le rapport financier. Elle commence par présenter le bilan, puis les compte de résultats.

Elle précise l'importance du bénévolat dans l'association qui est chiffré à plus de 40 000€. Elle poursuit en précisant que l'ONF a différé sa demande de paiement pour la gestion des réserves naturelles, permettant ainsi à l'association d'avoir suffisamment de trésorerie pour faire les avances nécessaires dans le cadre du programme FEDER.

Elle demande à l'association de poursuivre sa recherche de nouvelles sources de financement.

Le Président annonce qu'il est effectivement important de se tourner vers les nouveaux interlocuteurs comme l'Agence Française pour la biodiversité pour obtenir de nouveaux financements, mais également de continuer à solliciter l'Europe. Le Président demande aux administrateurs de s'impliquer dans la recherche de financements alternatif

Madame Claudine CABRERA remercie René DUMONT et Eric DELCROIX qui sont ses interlocuteurs pour le dossier comptable et social.

Le Président explique également l'importance de continuer à développer des programmes en partenariat avec des partenaires pour augmenter la capacité de portage financier et technique des projets.

Le maire de la Désirade exprime son souhait d'avoir plus d'entrée d'argent par les usagers des réserves naturelles, pour contribuer à leurs financements.



Le président apporte à l'assemblée des informations concernant le cadre réglementaire pour exercer une activité commerciale en réserve naturelle, ainsi que les obligations des entreprises vis-àvis de l'association.

Une fois la présentation du rapport financier 2017 effectué par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes prend la parole.

Monsieur Fred BALTIMORE représente Monsieur DAHAN, commissaire aux compte de l'association Titè. Il rappelle que la mission du CAC est de donner une opinion neutre et objective sur les comptes. Il déclare que les comptes sont sincères et régulier, il donne une image fidèle de la structure. A l'issu du contrôle aucune anomalie n'a été relevée. Le commissaire aux comptes certifie les comptes 2017 de l'association Titè.

Le rapport financier est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des 29 voix.

Le rapport d'activité technique :

Eric DELCROIX, chargé de missions, présente le rapport d'activité sous la forme d'un diaporama

A la fin de la présentation l'assemblée est invitée à poser des questions.

Concernant la thématique « rat », des questions sont posées sur les méthodes pour les éradiquer. Il est rappelé que le rat à un impact important sur la biodiversité terrestre et marine. Que l'éradication est le prochain grand enjeu pour la réserve et que celle-ci ne pourra se faire que sur une période de plusieurs années avec du personnel et des financements dédiés. Le succès des opérations sur des îles voisines laisse présager la faisabilité de l'éradication si le gestionnaire dispose des moyens adéquats.

Il est évoqué de nouveau l'importance qu'ont les gestionnaires et l'ensemble des parties prenantes dans la gestion de la problématique de la divagation des caprins et ovins.

Des précisions sont apportés sur l'état de santé du milieu marin et les récifs artificiels.

Il est évoqué la problématique des crèmes solaires sur le milieu marin et de la nécessité de travailler avec les croisiéristes à la limitation de la crème sur la réserve.

Le rapport d'activités est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des 29 voix.

Nomination du conseil d'administration



Le président rappelle les statuts de l'association et plus particulièrement les modalités de vote, de présentation des candidatures et de fonctionnement du conseil d'administration.

Il y a trois CA dans l'année, 1 pour préparer le comité consultatif, 1 pour la clôture des comptes et 1 pour le prévisionnel.

Le vote est fait par collège.

Membres de droit élus à l'unanimité :

Prénom	Nom	Structure	Téléphone	E-mail
Jean-Louis	PESTOUR	ONF		Jean-louis.pestour@onf.fr
		Conservatoire du Littoral		guadeloupe@conservatoire- du-littoral.fr
Marie- Christine	CLEVY	Commune		christineclevy@live.fr
David	LANDRY	Commune		dd.landry@laposte.net

Membres d'honneur élus à l'unanimité:

Prénom	Nom	Téléphone	E-mail
Emmanuel	ROBIN	05 90 20 02 51	evelynerobin@hotmail.com
Emile Turly	SPENO		karen.speno@gmail.com

Membres écovolontaires élus à l'unanimité:

Prénom	Nom	Téléphone	E-mail
Patrick	NOVELLO	0690763211	novello.patrick@neuf.fr
Sonia	COSIC	0690419181	cosicso01@gmail.com

Membres de socio-professionnels élus à l'unanimité :

Prénom	Nom	Domaine	Téléphone	E-mail
Sophia	DINANE	Transporteur	0690 67 97 30	transportdinane@gmail.com
Mathieu	SAINT-ELOI	Pêcheur		mathieusainteloi@gmail.com
Laurane	ZAMIA	Restaurateur	0690718462	contact@oasisladesirade.com

Le président propose à Philippe SAINT-AURET qui souhaite se présenter en qualité d'armateur d'être coopté et d'être sur la liste d'attente pour les prochaines élections.

Membres personnes qualifiées élus à l'unanimité:

Prénom	Nom	Téléphone	E-mail
Raoul	LEBRAVE	0690569425	rlebrave@gmail.com
Cédrick	RUTIL	0690765605	cedrickrutil@gmail.com
Aurélie	PLUTON	0690358426	Aurelie.pluton@live.fr
Marius	MEILET	0690997027	Marius.meillet@gmail.com

Le Président précise que la prochaine rencontre du CA sera pour les élections du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h45.





Compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre

-

Le 18 juillet 2018

Le comité consultatif de la réserve naturelle de Petite Terre s'est réuni le 18 juillet 2018 à 9h00 à la Sous-Préfecture de Pointe à Pitre, sous la présidence de M. Fabien Barthelat Chef du pôle biodiversité à la DEAL, représentant M. le Sous-Préfet empêché.

Liste des personnes présentes :

BARTHELAT Fabien DEAL

CABRERA Claudine Expert-Comptable pour l'association Titè

DELCROIX Éric Association Titè chargé de mission RNN de La Désirade

DUMONT René ONF – conservateur des RNN de La Désirade

DULORMNE Maguy Botaniste - Université des Antilles

FILLEAU Jérôme Association des croisiéristes de Petite Terre représentant

des croisiéristes

LEBRAVE Raoul Président de l'association Titè

LE LOC'H Sophie ONF – animatrice réseau PNA tortues marines et iguanes

LEVESQUE Anthony Ornithologue

PESTOUR Jean-Louis ONF – Directeur régional PIOCHE Jean-Claude Maire de La Désirade

ROUSTEAU Alain Botaniste - Université des Antilles

TRIFAULT Léa ONF – chargé de mission RNN de La Désirade











À 9h25, F.Barthelat ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

R.Dumont prend la parole pour excuser :

- D.Rozet de l'ONCFS,
- J.Michon de la brigade nautique de la gendarmerie
- C.Bouchon Université des Antilles
- A. Pibot du conservatoire du littoral
- E. Mira du conservatoire botanique des îles de Guadeloupe.

Et précise qu'un rapport d'activité a été rédigé et envoyé aux participants en format numérique deux semaines avant la date de la réunion.

1. Approbation du PV de la réunion du 04 avril 2017

Ce document est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. Présentation des actions 2017

E.Delcroix et L.Trifault présentent les principales actions réalisées au cours de l'année 2017.

Suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles

- F.Barthelat et S.Le Loc'h échangent sur la rédaction du futur arrêté permettant la capture de l'iguane commun sur l'île de La Désirade, des moyens de capture et de la mise à mort.
- R.Dumont précise l'importance de la réserve de Petite Terre pour l'Iguane des Petites Antilles, qui devient le dernier sanctuaire pour cette espèce puisque l'île de la Dominique et l'île de La Désirade sont aujourd'hui impactés par la présence de l'Iguane commun. La réserve de Petite Terre est le dernier site où l'Iguane des Petites Antilles n'est pas en contact avec l'iguane commun, une des causes de sa disparition.
- L.Trifault rappelle que cette espèce vient de voir son statut évolué, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature vient de classer cette espèce en danger critique d'extinction.
- A.Levesque s'étonne de la nécessité du permis de chasse, mentionnée dans le futur arrêté, pour l'utilisation d'une arme lors de la mise à mort d'un iguane commun sur l'île de La Désirade.

Suivi des tortues marines en ponte

- E.Delcroix insiste sur la problématique des filets de pêche entourant la réserve de Petite
 Terre. Les tortues sont protégées des pollutions lumineuses et du braconnage
 lorsqu'elles viennent pondre sur les plages de la réserve mais deviennent vulnérables
 en quittant les limites du site car des filets sont disposés autour de cet espace.
- JL.Pestour demande si la présence des tortues marines sur la réserve est stable.











- E.Delcroix confirme la stabilité de cette espèce durant ces dernières années.

Le suivi des oiseaux nicheurs et migrateurs

- E.Delcroix apporte des précisions sur les suivis oiseaux réalisés en 2017.
- A.Levesque complète en expliquant que le suivi mensuel est réalisé depuis 1998 sur la réserve.
- A.Rousteau pense que vu l'importance de la collecte de données depuis 1998, et propose que ces résultats fassent l'objet d'une meilleure valorisation.
- R.Lebrave, en tant que président de l'association Titè, demande à ce que ces résultats puissent être formulés sous une forme adaptée, du type livret ou affiches, afin de pouvoir en faire bénéficier le grand public, du type livret. Il propose que les gestionnaires se renseignent sur d'éventuelles subventions accordées par l'Agence Française de la Biodiveristé pour financer de nouveaux supports.
- F.Barthelat approuve l'idée de valoriser les données récoltées depuis près de 20 ans et pense que outre l'aspect vulgarisation l'analyse ce données pourrait permettre de rendre compte de l'effet réserve en comparer ces données avec celles récoltées sur la Guadeloupe.
- E.Delcroix précises que les données sont bancarisées et peuvent faire l'objet d'études et de publications et qu'elles sont téléchargeables sur le site internet des réserves de La Désirade, www.reservesdesiradepetiteterre.com
- R.Dumont retient l'idée de répondre aux appels à projet lancés par l'Agence Française de la Biodiversité pour financer la conception de supports de communication.

Le renforcement de la population de Gaïacs

- A.Rousteau ajoute qu'il est important que la réserve garde la maitrise sur les jeux de données qu'elle a pu récolter
- R.Dumont rappelle c'est grâce aux études réalisées depuis la création de la réserve par Alain Rousteau que ce projet a pu être décidé. En effet il avait alerté sur le mauvais état sanitaire des gaïacs adultes présents dans la réserve et sur la nécessité de renouveller ce peuplement.
- E.Delcroix questionne sur la faisabilité de planter des arbres du type poirier, mapou entre les gaïacs afin de profiter de l'ouverture actuelle des layons destiné à la plantation.
- A.Rousteau propose une réflexion sur cette action.

La limitation de la population de rats

 E.Delcroix fait le point sur l'étude en cours qui est financé par le Feder. Des captures ont été réalisées par piégeage à Saint François, à la Désirade et sur trois sites à Petite











Terre, et précise que des études génétiques sont en cours de réalisation par l'INRA de Rennes le rapport devrait être disponibles dans les prochains mois.

 F.Barthelat informe qu'une étude vient de paraître sur l'impact néfaste des rats sur la santé corallienne.

La communication et l'éducation à l'environnement : un nouveau support de communication et différentes animations réalisées

- Un nouveau site internet a été réalisé avec pour permettre
- ✓ les réservations en ligne afin que tous les plaisanciers visitant la réserve puissent disposer d'un mouillage à leur arrivée sur le site
- ✓ Le paiement d'une redevance d'accès
- √ À chaque visiteurs de prendre connaissance de la réglementation et de s'engager à la respecter
- E.Delcroix explique que la réservation d'un mouillage via le site internet des réserves de La Désirade ne peut se faire actuellement sur place car il est très difficile de capter internet sur la réserve.
- JC.Pioche, précise que La Désirade sera d'ici peu dotée d'un accès à internet en wifi sur toute l'île via l'achat d'une bande passante. Il propose de se renseigner pour permettre l'accès à internet sur la réserve de Petite Terre via Désirade.
- Des interventions pédagogiques ont été réalisées tout au long de l'année à la demande des enseignants.

Un bilan post-cyclonique 2017

- R.Dumont fait un point sur les impacts de la saison cyclonique sur la réserve de Petite
 Terre. Les principaux dégâts sur les équipements ont concernés le balisage et les
 mouillages. La végétation sur la plage de Terre de Bas a également été dégradée. Un
 financement a pu être obtenu auprès de l'agence française pour la biodiversité. Le trait
 de côte a reculé de manière importante sur la plage nord de Terre de Bas.
- A.Rousteau rappelle qu'il a réalisé une étude en 2012 sur l'évolution du littoral à Petite Terre qui mettait en évidence l'érosion du trait de côte notamment à proximité des salines.
- Une journée de nettoyage de la plage du lagon de Terre de Bas, principal site d'accueil des visiteurs a été organisée par l'équipe de la réserve avec les opérateurs touristiques la plupart ayant accepté spontanément de participer.

Une formation qualifiante pour les opérateurs touristiques

- L.Trifault a été chargée d'organiser une session de formation pour les professionnels











- qui a pour but de permettre aux opérateurs touristiques de délivrer un message de qualité aux passagers de leur bateau.
- R. Dumont précise que les opérateurs touristiques ont maintenant l'obligation de se former afin d'être à même d'apporter un message pédagogique de qualité et de sensibiliser les visiteurs à la protection de la réserve..

Le bilan police

- E.Delcroix fait un bilan police de l'année 2017 et indique que 8 constatations d'infractions ont été relevées sur la réserve. Il précise que la mise en place de la procédure des timbres-amendes est maintenant opérationnelle ce qui améliore sensiblement les procédures.
- R.Lebrave, fait part de son ressenti sur les suites judiciaires peu convaincantes des procès-verbaux rédigés en 2017. Il propose qu'une réunion avec la Direction de la mer et le procureur soit organisée afin de les sensibiliser à l'importance des poursuites qui sont un facteur de crédibilité pour le personnel assermenté. Il est impératif que les PV aient une suite à la hauteur des enjeux notamment en matière de pêche par les professionnels.

Dossier Feder

 R.Dumont fait un point sur les subventions accordées dans le cadre du projet FEDER déposé en 2016. Il indique que outre les études scientifiques déjà engagées ce projet a permis de lancer un appel d'offre en juillet pour la construction du nouveau navire de la réserve. L'ordre de service ayant été délivré en septembre 2017 le bateau est maintenant opérationnel.

3. Compte-rendu de l'exécution du budget 2017

C.Cabrera présente le budget 2017 de l'association Titè.

R.Lebrave, en tant que président de l'association Titè, précise l'importance de l'écovolontariat pour le budget, c'est un apport considérable en nature. Il confirme la stabilité du budget de la réserve pour l'année 2017.

Le budget est approuvé sans observation.

4. Présentation du budget prévisionnel 2018

R.Dumont présente le budget prévisionnel 2018 de la réserve de Petite-Terre. Aucune observation n'étant faite le projet de budget est approuvé.

5. Questions diverses

R.Lebrave, informe qu'une nouvelle date a été fixée pour la tenue de l'Assemblée Générale de l'association Titè, prévue le 22 septembre 2018. Cette date sera aussi l'occasion

essociation of Tite







d'inaugurer le nouveau bateau Mis'Titè et de la salle d'exposition permanente sur la réserve géologique de La Désirade.

A.Rousteau s'interroge sur l'intérêt d'étudier les cyanobactéries lors du suivi du milieu marin.

R. Dumont indique qu'il lui fera une réponse ultérieure après relecture du protocole du suivi du milieu marin qui concerne les quatre aires marines protégées de Guadeloupe, Saint Barthélémy et Saint Martin.

L'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 11h30.

Le représentant du Préfet,

F.Barthelat











Préfecture de la région Guadeloupe Sous-préfecture de Pointe à Pitre

Arrêté n° 2019-1778 du 64 février 2019 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre)

Le Préfet de la région Guadeloupe préfet de La Guadeloupe représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code des douanes notamment son article 285 quater;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-81;

VU le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre et notamment les articles 15 et 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de Monsieur Eric Maire en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté SG/SCI du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Michel JUMEZ, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre ;

VU l'arrêté n° 2016-040 SG/SCI du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à M. Albert HOLL, secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel JUMEZ, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre;

VU l'arrêté n° 2017-02 du 07 février 2017 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre);

Page 1	
T up I	



VU les avis donnés par la commission consultative de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre qui s'est réunie le 19 décembre 2018 et les avis formulés ultérieurement;

Considérant l'augmentation de la demande de développement des activités commerciales au sein de la réserve de Petite Terre;

Considérant que la réserve naturelle des îles de la Petite Terre a pour objectif d'assurer l'intégrité des espèces et des milieux. Toute activité industrielle et commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve et compatibles avec les objectifs du plan de gestion en application des articles 15 et 17 du décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Pointe à Pitre,

ARRÊTE

Chapitre 1^{er} - Autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre

<u>Article 1</u>: Les bateaux dont le nom et l'immatriculation suivent, sont autorisés à exercer une activité commerciale dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre):

A - Navires professionnels

1 - Navires à passagers

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
PARADOXE MC	PP 901143	48 passagers	5 jours	Paradoxe Croisières	M. Desjardins Mickael
AWAK II	PP 929260	50 passagers	5 jours	Caribmer Croisières	M. Filleau Jérome et Grémion Gilles

Page 2



2 - Navires de plaisance à utilisation commerciale (NUC)

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passager maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
FRANTZ III	PP 904688	14 passagers	5 jours	Uhaïna Croisières	M. Mouriau Bernard
TI MANGANAO	PP 919263	28 passagers	5 jours	Uhaïna Croisières	M. Mouriau Bernard
NO LIMIT	PP 919622	12 passagers	5 jours	Excursion No Limit	M. Belamour Rudy
LE ROMA	PP 917403	12 passagers	4 jours	Passion Karukera	M. Brouzet Mathias
BIG GAME	PP 931325	12 passagers	5 jours	Océan Best Adventures	M. Torres Jean François
MARA FISHING	PP 934169	12 passagers	5 jours	Cool Lagoon	M. Baccovich Maxime
RAPTOR CONCEPT	PP 934421	12 passagers	5 jours	Domaine de la Pointe	M. Nathou Michel
INVEST	PP 931883	12 passagers	5 jours	Gwada Walk Tour	M. Coulon Alain
FISH'ON	PP 931885	12 passagers	5 jours	SARL Ludalina	M. Labrit Ludovic
POUL 'DO	PP 932582	12 passagers	5 jours	Poul'do	M. Moussamy Nicard
GWADA BUTTERFLY	PP 932011	12 passagers	4 jours	SARL Butterfly	M. Hospice Tanguy
NEMO	PP 431911	12 passagers	4 jours	Richy Emmanuel	M. Richy Emmanuel
ONE SHOT	PPD61148	9 passagers	5 jours	Sarl Chan's	M.Rousseau Vincent
TI-MOUSS	PP 929264	12 passagers	5 jours	Sademar sårl	Saint Auret Jocelyn et Marie Elisabeth
MOLOK	PP931366	12 passagers	3 jours + 2 ½ journées*	Chastanet Jean François	Chastanet Jean François
Concernant les press Haut et le repas de m	ations à la demi-jour idi ne sera pas servi	mée elles se feront en dans la réserve.	utilisant un des n	nouillage à proximité de	la plage de Terre de
En pr	ojet	12 passagers maximum	3 jours+ 2 ½ journées*	SAS Love Paradise	Berchel Joël et Kathia
Concernant les presi	rmis de navigation e	n regie. mée elles se feront en i		ra valable dés que le bate es mouillage à proximité	eau sera immatriculé
En pr	ojet	12 passagers maximum	3 jours+ 2 ½ journées*	Saint Auret Jimmy	Saint Auret Jimmy

Le bateau de M. Saint Auret Jimmy étant en projet, l'autorisation ci dessus sera valable dés que le bateau sera immatriculé et bénéficiera d'un permis de navigation en règle.

*Concernant les prestations à la demi-journée elles se feront en utilisant d'un des mouillage à proximité de la plage de Terre de Haut et le repas de midi ne sera pas servi dans la réserve.

Page 3



En projet	12 passagers maximum	3 jours	CHAM Adams	CHAM Adams
Le bateau de M. Cham Adams é a prestation dans la réserve de P En projet	hénéficiera d'un nerm	is de navigation en	regie.	
Le bateau de M. Benvar Rénald La prestation dans la réserve de	hénéficiera d'un perm	nis de navigation er	n regie.	

B - Les loueurs de bateaux avec skipper et rôle d'équipage

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
ALIZA	854092L	9 personnes	5 jours	Aliza	M. Laslaz Marc
TI PRENS	E59674N	11 personnes	4 jours	EURL Petit Prince	M. Bernadoy JeanMarc

Article 2 : Activité commerciale liée à la plongée en scaphandre autonome

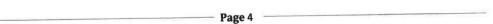
Les prestataires dont les noms suivent sont autorisés à exercer une activité commerciale de plongée en scaphandre autonome dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre), exclusivement sur les sites de Trou à Canard et Roche à Gilles :

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation Hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
Le Noa	890163 U	10 personnes	1 jour	Noa Plongée	John Perret
L'Ilot Plongée	PPB 82344	10 personnes	2 jours	L'Ilot Plongée	Dewez Olivier
Eden Plongée	PPB 18964	10 personnes	1 jour	La Plongée Caribéenne	Léger-Esperandieu Jean Michel

Aucun débarquement à terre des passagers n'est autorisé.

Chapitre 2 : Planning hebdomadaire et quota de fréquentation

Article 3 : Les prestataires autorisés devront respecter la réglementation de la réserve et le calendrier hebdomadaire de fréquentation touristique établi par les gestionnaires. Ce planning élaboré afin de réguler l'accès à la réserve naturelle des îles de la Petite Terre est consultable dans les locaux de l'Office National des Forêts, dans ceux de l'association « Titè » et sur le site internet des réserves de La Désirade.





Les autorisations sont délivrées dans la limite d'un quota qui doit être compatible avec la capacité de charge du milieu naturel et les objectifs du plan de gestion. Chaque prestataire est tenu de respecter le nombre de passagers autorisé, mentionné dans cet arrêté et la charte de partenariat.

Chapitre 3: Redevance de mouillage

Article 4: Une redevance de mouillage est instituée pour tous les détenteurs d'une autorisation commerciale mentionnée dans le présent arrêté. Pour l'année 2018 elle est fixée à 3600 euros pour les bateaux d'une taille de 15 mètres et plus et à 1800 euros pour les bateaux d'une taille inférieure à 15 mètres sur la base d'une fréquentation de 5 jours par semaine. Cette redevance est destinée à l'entretien des mouillages, elle est perçue par l'association Titè gestionnaire de la réserve et elle est calculée au prorata du nombre de jours mentionné dans la colonne fréquentation hebdomadaire du présent arrêté sans tenir compte des demi-journées le cas échéant.

Chapitre 4: Infractions et sanctions

<u>Article 5</u>: L'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre, la pratique de la pêche dans l'espace maritime de la réserve sont punis des peines prévues pour les contraventions de la 5^{ème} classe conformément à l'article R. 332-74 du code de l'environnement.

En application des articles 121-6 et 121-7 du code pénal, les peines pour l'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre s'appliquent aux complices de l'infraction et notamment aux intermédiaires ayant vendus les prestations délictueuses.

Chapitre 5: Dispositions finales

<u>Article 6 :</u> L'arrêté n°2017-20 du 29 décembre 2017 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) est abrogé.

Article 7: Le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guadeloupe, le directeur de la mer de la Guadeloupe, le colonel commandant de la Gendarmerie de Guadeloupe, le directeur régional des douanes et des droits indirects de la Guadeloupe, le directeur régional de l'Office national des forêts de la Guadeloupe, le chef du service mixte de police de l'environnement, le maire de Désirade, le maire de Saint-François, le président de l'association de gestion de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guadeloupe.

Article 8 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant la juridiction administrative suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture

Le sous-préfet



Planning hebdomadaire des activités pratiquées à titre commercial sur la Réserve Naturelle de Petite Terre Applicable du 15 décembre inclus au 15 mai inclus et du 1ere juillet inclus au 31 août inclus

Année 2018

				Lundi	Mardi	Mercredi	Jenai	Vendredi	Samedi	DIManche
	PARADOXE II	Paradoxe Croisières	M. Desjardin	45	45	45		45	45	
	AWAK II	Caribmer Croisières	M. Filleau et M.Grémion		50	50	90	90		50
:	FRANTZ III et TI MANGANAO	Uhaïna Croisières	M. Mouriau	42		42	42	42	42	
on	LE ROMA	Passion Karukera	M.Brouzet	10	10				10	10
N 3	NO LIMIT	Excursion No Limit	M. Belamour	12	12		12		12	12
ə s	BIG GAME	Ocean Best Adventures	M. Torres	12	12	12	12	12		
ie.	COOL LAGOON	Cool Lagoon	M. Baccovich		12	12	12	12	12	
es	RAPTOR CONCEPT	Domaine de la Pointe	M. Nathou	12	12	12	12		12	
SE	INVEST	Gwada Walk Tour	M. Coulon		12		12	12	12	12
d ə	FISH'ON	SARL Lupalina	M. Labrit	12	12	12	12			12
b t	POUL'DO	Poul'do	M. Moussamy	12		12		12	12	12
100	GWADA BUTTERFLY	SARL Butterfly	M. Hospice	12				12	12	12
dsu	NEMO	Richy Emmanuel	M. Richy Emmanue!	12	12	12	12			
e1	ONE SHOT	SARL Chans'	M. Rousseau			6	6	6	6	6
L	TI MOUSS	Jocelyn Saint Auret	M. J. Saint Auret	12	12	12		12	12	
	MOLOK	Jean François Chastanet	M. J F Chastanet		12			12		12
	Fréquentation totale " transport de passager	sagers et NUC"		193	213	230	185	230	190	141
960	ALIZA	Aliza	M. Laslaz	6	6			6	6	6
rocs	TI PRENS	EURL Petit Prince	M. Bernadoy	12	12				12	12
әр	WOKE FORCE ONE	L'Ilot Piongée	M Dewez			2 jours p	2 jours par semaine hors lagon	ors lagon		
sətel moqc longe	EDEN PLONGEE	La Plongée Caribéenne	M, Léger Esperandieu			2 jours p	2 jours par semaine hors lagon	ors lagon		
ins	LE NOA	Noa Plangée	John Perret			2 jours p	2 jours par semaine hors lagon	ors lagon		





Date 07/03/2018

Sunzil Caraïbes 25 Parc d'Activités de Jabrun 97122 Baie Mahault Tel: 05 90 25 02 50

Monsieur René DUMONT association TiTé - Petite Terre 97127 LA DESIRADE

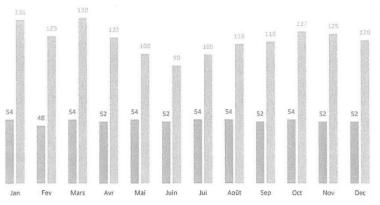
Récapitulatif projet

	Vos infe	ormations	
Site			
Client	Monsieur René DUMONT	Zone de référence	Desirade
Votre adresse	association TiTé - Petite Te	16.2°N, 61°O	
Code Postal - Ville	97127 LA DESIRADE	lle	Guadeloupe
Consommation			
Puissance Conso Max	632 W	Consommation annuelle	628 kWh
		Consommation journalière	1.72 kWh

	Voti	re installation	
Générateur photovolta Puissance PV installée	iique 1160 Wc	Inclinaison modules	30 °
Puissance PV installee	TTOO MC	Azimuth modules	130 °
Productible	849 kWh/kWc.an	Production PV annuelle	1439 kWh
Stockage			
Autonomie stockage	3 jours	Capacité stockage	520 Ah
		Tension Stockage	24 V

Votre consommation et production au cours d'une année (kWh)

■ Consommation
■ Production PV



le 27 2018 2018

Données fournies à titre indicatif

Version BdD:

Zone BdD - Guadeloupe

Assoc. TITÈ

Capitainerie - 97127 LA DESIRADE Tél.: 0590 21 29 93

Siret: 441 679 545 00026 www.reservesdesiradepetiteterre.com





Date 07/03/2018

Votre bi	ilan de	consomma	ation
----------	---------	----------	-------

Equipements	Nombre	Puissance	Temps d'utilisation	Consommation
Lampe LBC 15W	7	15 W	3 h	332 Wh/jour
Réfrigérateur A 250L	1	100 W	10 h	1053 Wh/jour
Surpresseur	1	380 W	2 h	800 Wh/jour
TV LCD 22" 65W	1	65 W	3 h	205 Wh/jour
Décodeur	1	50 W	3 h	158 Wh/jour
Ordinateur portable	4	100 W	4 h	1684 Wh/jour
Ventilateur	2	70 W	10 h	1474 Wh/jour
		+ 1		
1				
I				
1				
1				1
		1 1		

Coefficient de foisonnement 632,4 W Puissance prise en compte

Données fournies à titre indicatif

Version Outil: v2.4 Version BdD: v1.1

Pour le Résident le 27 avril 2018

Assoc. TITE Capitainerie - 97127 LA DESIRADE

Tél.: 0590 21 29 93 Siret: 441 679 545 00026

www.reservesdesiradepetiteterre.com







Rapport de construction du navire Mis'Titè

Renforcement des moyens logistique pour la réserve naturelle nationale de Petite Terre : acquisition d'un bateau.

Financement 2016-FED-413 Action n°12

La gestion de la réserve naturelle de Petite Terre nécessite des moyens nautiques adaptés pour se rendre sur le site, assurer les missions de surveillance et de police et mettre en œuvre les actions scientifiques.

La vedette de surveillance « La Désiradienne » actuellement utilisée par le personnel de la réserve a été mise en service en août 2001. Ce bateau indispensable à la surveillance du site et à l'accès des gardes à la réserve est en service quotidiennement. La remotorisation du bateau a été réalisée en 2010. Afin d'améliorer la sécurité du personnel de la réserve, notamment en période de mauvaises conditions météo, de limiter les coûts d'entretien du bateau, d'éviter les jours d'immobilisation qui désorganisent le planning de travail et engendrent des coûts supplémentaires aussi bien pour la location d'un navire de remplacement que pour les réparations, un nouveau bateau a été mis en chantier.

Ce projet est financé par le programme opérationnel Feder piloté par la Région Guadeloupe et intégré au projet d'investissement déposé par l'association Titè, référence 2016-FED-413 intitulée « Conservation et amélioration des connaissances de la biodiversité de la RN des îlets de Petite Terre ». Convention du 13 octobre 2017.

La totalité des financements du programme 2016-FED-413 s'élève à 553.260€ selon le plan de financement suivant

Feder: 391.803.00€ soit 70.82% Etat: 40.000€ soit 7.23% Région: 72.185€ soit 13.05% Autofinancement Titè: 49.772€ soit 8.91%

Afin de réaliser la construction du navire, un appel d'offres a été publié le 12 juillet 2017. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 septembre 2017 et l'ordre de service a été signé par le Président de l'association Titè le même jour.



C'est le chantier Forboat à Pointe à Pitre qui a été retenu, étant la seule entreprise à avoir répondu à l'appel à concurrence, avec **une offre de 171493€ TTC.**

Le navire répond à toutes les contraintes réglementaires conformes à la 3éme catégorie professionnelle.

Les principales caractéristiques sont

- Capable de prendre la mer en sécurité avec des vagues de 3m
- Coque en composite fibre de verre/résine
- Coque protégée par des défenses rigides
- Longueur de la coque 29 pieds
- Tirant eau 1m
- Vitesse possible d'exploitation entre 25 et 30 nœuds
- Capacité de transport 8 personnes y compris les membres d'équipage
- Dispose d'une timonerie protégée
- Disposer d'une plage arrière dégagée permettant de stocker du matériel de type filet ou casier charge 400 kg
- Equipé d'un treuil afin de relevage capacité 300kgs
- Permet la mise à l'eau et la récupération aisée de plongeur y compris échelle perroquet
- Construction simple et robuste durée de vie estimée à 15-20 ans (hors moteur et accessoires)

Liste des équipements :

- Guindeau et ligne de mouillage
- Projecteur de pont
- VHF
- GPS
- Sondeur
- Balise de détresse
- Radeau de survie pour 8 personnes
- Défense rigide

Motorisation:

- Deux moteurs hors-bord Yamaha 4 temps de 225cv par unité.

Démarches administratives :

Obtention de permis de navigation par le centre de sécurité des navires de Fort de France.

Acte de francisation délivrée par le service des Douanes de Pointe à Pitre. N° MMSI obtenue auprès de l'agence des fréquences pour enregistrement des VHF et de la balise de détresse.

Le navire a été livré le 6 mars 2018.

Compte rendu rédigé le 6 mars 2018 par R. Dumont